

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Forges

De : fab.laforge@laposte.net

Date : 21/02/2019 22:17

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

M. Le commissaire enquêteur,

M. le préfet,

Je suis contre l'implantation de ces éoliennes pour plusieurs raisons.

J'estime qu'un tel enjeu (dépendance énergétique) ne doit pas rester dans le domaine du secteur privé. Je souhaite une production et une distribution d'énergie impliquant la majorité des citoyens. Des parcs éoliens coopératifs existent dans plusieurs pays européens, dont la France. C'est donc réalisable.

Les entreprises telles que VOL-V débutent leur travail en démarchant les propriétaires des terrains sur lesquels ils prévoient l'implantation d'éoliennes.

Pour faciliter la décision favorable des propriétaires, un loyer annuel conséquent est promis. Je comprends sincèrement que cet appât ne puisse être refusé (ou très rarement) par les propriétaires.

Seulement, à partir du moment où ces propriétaires donnent leur accord, cela empêche l'émergence d'un quelconque autre projet, y compris coopératif (qui pourrait réellement bénéficier à l'ensemble des habitants impactés).

Je trouve cette manière de procéder résolument non démocratique.

Je ne suis pas d'accord avec le fait que les impacts générés par les éoliennes sur le cadre de vie des habitants et supportés par eux-mêmes (pollution visuelle, vrombissement, effets stroboscopiques, clignotement lumineux, et bien sûr dévaluation des propriétés immobilières dont il n'est jamais fait mention dans les différents rapports fournis...) bénéficient à l'enrichissement de sociétés privées qui ont trouvé une niche pour se développer sous couvert de problématique environnementale. D'ailleurs personne ne répond au coût en énergie grise constitué par ce type de projet. Cette question mériterait pleinement d'être soulevée.

Pour mémoire, la hauteur du phare de Chassiron est de 46 m. Celle des éoliennes qui devraient être implantées à Forges est 4 fois supérieure... Retournez vous promener à 700 m du phare de Chassiron, et imaginez un phare 4 fois plus haut... Continuez l'expérience en multipliant le nombre de phares par 8... Rien de choquant ?

Je souhaite aussi exprimer que le projet initial présenté par VOL V en 2014 devant les élus du conseil municipal (dont je fais partie) était bien différent de celui qui est actuellement en cours d'examen.

Il n'y avait pas autant d'éoliennes, elles n'étaient réparties que sur un seul site et leur hauteur maximale avoisinait les 120/130 m.

En une année les données ont complètement changé... Le nombre d'éoliennes a augmenté, il y a maintenant **deux** sites et les hauteurs des éoliennes ont augmenté de 50 % pour atteindre 184 m au-dessus des leurs fondations...

Je considère cette manière de procéder... ("d'acheter"...) complètement fallacieuse. Comment dire non (pour la majorité des élus) après que des liens se soient établis (avec l'entreprise Vol-V) ? Ce d'autant plus que la société Vol-V consent à gratifier notre commune d'une somme avoisinant 280 000 euros (utilisable de manière très contrainte comme vous le savez).

Je vous le demande : quel est le préfet, le député, le sénateur, le commissaire enquêteur... qui aura envie d'établir sa villégiature au pied de tels engins ? Je n'imagine pas un instant que la réponse demande un long temps de réflexion.

Et donc, pour quelles raisons, les habitants de Forges et des communes environnantes devraient-ils se voir imposer ce projet ? Ce projet ne relève pas d'un accord gagnant-gagnant. Il nous est imposé. Et pourtant nous nous gargarisons tous de termes tel que "démocratie", dans notre langage commun.

Les élus de la Communauté de Communes d'Aunis Sud, alors qu'ils élaborent le nouveau PLUi-H, s'inquiètent d'une expansion sans frein des éoliennes sur notre territoire. Ils s'inquiètent de la consommation d'espaces agricoles et naturels, du mitage du paysage, et du sentiment vécu par de nombreux habitants d'être dépossédés de leur cadre de vie.

J'ai conscience des difficultés budgétaires de communes telle que la nôtre.

Cependant, je sais qu'accepter aujourd'hui l'implantation d'éoliennes par des entreprises privées, nous privera définitivement de la possibilité d'exploiter par et pour nous mêmes, l'énergie créée par le vent qui souffle sur notre territoire. Cela nous privera de revenus qui pourraient être conséquents et pérennes. C'est comme si nous possédions un

champ de pétrole que l'on laisserait exploiter par d'autres.

Je le répète, je suis contre ce projet-là : il ne bénéficiera pas aux personnes directement impactées et il est trop près du village.

Veillez agréer, M. le préfet, M. le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Fabienne Laforge

Sujet : [INTERNET] Avis favorable au Projet éolien de Forges

De : Luc SAUNIER <saunil@orange.fr>

Date : 21/02/2019 22:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Jean-Luc SAUNIER, habitant de Forges et conseiller municipal.

Voici les raisons pour lesquelles je suis favorable à ce projet.

- Depuis des années nous savons que l'utilisation intensive des énergies fossiles telle qu'elle se poursuit provoque un réchauffement climatique dont les conséquences pour la population humaine du globe va aller s'empirant dans les années avenir. Il importe donc d'accélérer la transition vers des sources d'énergies renouvelables. Selon la loi sur la transition énergétique du 17 aout 2015, les territoires devront produire demain (2030) 32% de leurs besoins par des énergies renouvelables.

- Nous savons que seul un mix énergétique nous permettra de remplacer ces énergies fossiles. Le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie, l'hydraulique et l'éolien sont les solutions actuellement les plus matures pour prendre ce relai. Evidemment la recherche continue d'explorer de nouvelles pistes, et c'est tant mieux. Mais il faut bien commencer par les technologies disponibles. Il y a urgence.

-Il faut passer outre nos petits intérêts personnels et penser aux générations futures et à leur besoins énergétiques -sans parler du climat- la notion d'intérêt général est ici prioritaire. Et donc si ces machines seront demain dans mon champs visuel journalier, j'attends avec impatience de les voir tourner et produire l'énergie dont nous avons besoin. Forges est situé dans une zone qui est favorable à l'implantation des éoliennes, c'est ainsi, profitons-en.

Je suis favorable à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

J Luc SAUNIER

--

Luc SAUNIER

saunil@orange.fr

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Avis favorable au Projet éolien de Forges -V2

De : Luc SAUNIER <saunil@orange.fr>

Date : 21/02/2019 22:55

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Jean-Luc SAUNIER, habitant de Forges et conseiller municipal.

Voici les raisons pour lesquelles je suis favorable à ce projet.

- Depuis des années nous savons que l'utilisation intensive des énergies fossiles telle qu'elle se poursuit provoque un réchauffement climatique dont les conséquences pour la population humaine du globe va aller s'empirant dans les années avenir. Il importe donc d'accélérer la transition vers des sources d'énergies renouvelables. Selon la loi sur la transition énergétique du 17 aout 2015, les territoires devront produire demain (2030) 32% de leurs besoins par des énergies renouvelables.

- Nous savons que seul un mix énergétique nous permettra de remplacer ces énergies fossiles. Le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie, l'hydraulique et l'éolien sont les solutions actuellement les plus matures pour prendre ce relai. Evidemment la recherche continue d'explorer de nouvelles pistes, et c'est tant mieux. Mais il faut bien commencer par les technologies disponibles. Il y a urgence.

-Il faut passer outre nos petits intérêts personnels et penser aux générations futures et à leur besoins énergétiques -sans parler du climat- la notion d'intérêt général est ici prioritaire. Et donc si ces machines seront demain dans mon champs visuel journalier, j'attends avec impatience de les voir tourner et produire l'énergie dont nous avons besoin. Forges est situé dans une zone qui est favorable à l'implantation des éoliennes, c'est ainsi, profitons-en.

- En tant que conseiller municipal je témoigne que nous avons favorisé la société VOL-V, pour les raisons suivantes. Elle s'est engagée à respecter à respecter l'avis du conseil et de la population. Elle a signé la charte de bonne conduite proposé par l'association AMORCE. Elle est favorable à une participation financière des citoyens au moyen par exemple d'une opération de financement participatif telle que le propose la société LUMO. Elle financera des projets communaux allant dans le sens de la transition énergétique à hauteur de 12000 € par MWh installé.

Je suis favorable à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

J Luc SAUNIER

--

Luc SAUNIER

saunil@orange.fr

Sujet : [INTERNET]

De : Fabrice Faure <fabrice.faure@gmail.com>

Date : 21/02/2019 23:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable à cette installation éolien de Forges car ce projet est, je pense, nécessaire pour renforcer le mix énergétique. C'est juste du bon sens .

Je trouve que ceci est complémentaire à ma propre production d'électricité solaire .

De plus, nous avons des obligations et des contraintes pour être au rendez-vous de la COP 21. L'Eolien est l'une des solutions pour diminuer le réchauffement climatique. Nous sommes dans cette phase fragile de la transition énergétique , il faut la réussir.

Je suis favorable à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

J Luc SAUNIER-

Fabrice FAURRE

06 17 70 54 39

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet Eolien du Fief des Forges

De : Gerard Renou <gernou@gmail.com>

Date : 21/02/2019 23:26

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Vous trouverez en pièce jointe un document concernant mes observations sur le projet cité en référence, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

--

Gérard Renou

— Pièces jointes : _____

Enquête éolien Forges.odt

30 octets

Enquête publique sur le projet d'implantation d'un parc éolien dénommé Fiefs des Forges - 17290

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

AVANTAGES DE L'ÉOLIEN EN 2019

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.

L'énergie éolienne produit de l'électricité éolienne : sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).

Lorsque de grands parcs d'éoliennes sont installés sur des terres agricoles, seulement 2 % du sol environ est requis pour les éoliennes. La surface restante est disponible pour l'exploitation agricole, l'élevage et d'autres utilisations.

Les propriétaires fonciers qui accueillent des éoliennes reçoivent souvent un paiement pour l'utilisation de leur terrain, ce qui augmente leur revenu ainsi que la valeur du terrain.

La production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie: le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité est la plus forte.

L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à moindre coût à la réalisation des objectifs que s'est fixée l'Union Européenne pour 2020 : 20% d'énergies renouvelables (éolienne et autres) dans la consommation globale d'énergie.

L'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole.

Les éoliennes permettent grâce à la taxe professionnelle de participer au développement local des communes avec une contribution annuelle de l'ordre de 10 000 € par MW d'énergie éolienne produite (ce chiffre peut varier en fonction des communautés de communes concernées par les installations d'éoliennes).

Les autres activités agricoles, industrielles et commerciales peuvent continuer autour d'un parc éolien.

Le prix de revient d'une éolienne a fortement diminué depuis 2011 suite aux économies d'échelle qui ont été réalisées sur leur fabrication.

Un parc éolien prend peu de temps à construire, et son démantèlement garantit la remise en état du site original. (quid des blocs de béton dont l'emprise reste négligeable)

INCONVÉNIENTS DE L'ÉOLIEN

L'électricité éolienne est une énergie intermittente, l'énergie éolienne ne suffit pas en elle-même à définir une politique énergétique et environnementale, la solution serait de coupler l'électricité éolienne à des panneaux solaires photovoltaïques.

Des effets sur le paysage (esthétique), problème de bruit (que l'on remarque essentiellement avec des éoliennes importées d'Asie, problème d'interférences électromagnétiques pour des éoliennes bas de gamme, ce qui n'est pas le cas pour le projet de la Plaine des Fiefs.

Dépendance importante de la météo et de l'environnement.

Perte de valeur de l'immobilier impacté par les éoliennes, argument qui reste à démontrer.

Pollution visuelle pour les habitations les plus proches.

MON AVIS

Pour ce qui concerne le contenu et la conformité du dossier déposé par la société VOL-V, je m'en remet à la compétence et au jugement de Monsieur le Commissaire enquêteur, dans le respect le plus total de ses conclusions.

J'ai été et je suis toujours favorable à ce jour à l'implantation d'éoliennes pour la production d'énergie renouvelable, et suis dans l'incompréhension la plus totale suite à l'avis des élus des collectivités du secteur Aunis-Sud qui se sont prononcés défavorablement le 19 février 2019.

- Seul un mix énergétique pourra remplacer les énergies fossiles productrices de Co2, facteur de réchauffement de la planète, et qui finiront par disparaître. Le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie, l'hydraulique et l'éolien sont les solutions actuellement les plus évoluées pour prendre ce relai.
- Nous devons oublier nos petits intérêts personnels et penser aux générations futures et à leur besoins énergétiques -sans parler du climat- la notion d'intérêt général est ici prioritaire. Nos dirigeants parlent de réduire notre consommation, mais les habitudes sont là et je vois mal les usagers se passer de certains appareils qui leur facilitent la vie et améliorent leur confort.

Forges est situé dans une zone qui est favorable à l'implantation des éoliennes, profitons-en. Les arguments avancés par Monsieur le président du Conseil Départemental quant à l'impact sur le tourisme ne convainquent personne, et la réputation de la Charente Maritime continuera d'attirer de nombreux visiteurs.

- La société VOL-V qui a fait l'objet de notre choix s'est engagée à respecter l'avis du conseil et de la population. Elle a signé la charte de bonne conduite proposé par l'association AMORCE. Elle est favorable à une participation financière des citoyens au moyen par exemple d'une opération de financement participatif telle que le propose la société LUMO. Les retombées financières pour notre commune et la communauté de communes permettront de financer des projets d'intérêts collectifs, dans un contexte de développement de notre territoire proche des agglomérations rochelaise et rochefortaise.

**Je suis favorable à ce projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de
Forges**

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à mes observations

Gérard RENOU – 10 rue Délidon – 17290 FORGES

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éoliens de Forges

De : eljuzo <eljuzo@orange.fr>

Date : 21/02/2019 23:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur Jean-Claude Rolquin,

1- Aucunes informations publiques données par nos responsables communaux ainsi que les gestionnaires du dossier, mis à part nous mettre devant le fait accompli avec cette enquête publique où l'on ne peut que constater l'état très avancé du projet.

2- Dévaluation immobilière majeure et handicap sérieux à la vente, dont certains forgiens en ont déjà fait l'amer expérience...

3- Destruction complète de nôtre paysage!!

4- Destruction et invasion de l'habitat de la faune sauvage.

Résident de Forges depuis peu, ma maison est à peine terminée et la voilà déjà dévaluée de plusieurs dizaines de pourcent si ce projet abouti. On me dira entendre mon mécontentement mais passera bien outre, sous le couvert de l'énergie renouvelable et l'écologie. Ce petit habitant s'accommodera bien des éoliennes placé à à peine 1km de son jardin pour le bien être de sa planète...

Ennergie renouvelable et écologie??

Les milliers de mètres cube de béton nécessaire à la réalisation des bases et l'implantation de moulin de 184 mètres de haut, tournant en permanence, (avec bruit, champ magnétique, chemin et aire d'accès, postes de livraison et autres inclus) au beau milieu de l'habitat de nôtre faune sauvage et du nôtre c'est bien écologique ça? N'y a-t-il pas d'autres endroits pour installer des engins de 184m de haut qu'en bordure de notre petit village, aux mileux de ses hameaux et à raz de nos jardins?? N'y a-t-il pas assez d'endroits désertiques en france?

Et tout ça au plus vite sans informations préalables, dans le dos des habitants concernés.

Il est vrai que les promenades seront bien plus simple et rapide à la recherches des éoliennes plutôt qu'à la recherche des habitants de nos haies ou des animaux sauvages de nos campagnes. Les petites jambes de mon petit derniers vous remercie d'avance, il n'aura qu'à sortir sur la terrasse pour trouver les éoliennes.

JE SUIS CONTRE CE PROJET

Garrelou Julien
1 chemin des rivières
17290 FORGES

Sujet : [INTERNET] Enquête éoliennes de Forges
De : bertrand hubert <hubert.bert@gmail.com>
Date : 22/02/2019 07:58
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Comme je pense la majorité des habitants de cette planète je suis favorable à l'implantation d'éoliennes y compris à Forges

Bertrand Hubert

Habitant de la cdc

Membre du bureau du club Aerofocus du Thou

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN DE FORGES D'AUNIS

De : DARDANT Pascale <pascale-dardant@wanadoo.fr>

Date : 22/02/2019 08:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis très favorable au projet éolien de Forges d'Aunis.

Il est urgent de produire des énergies renouvelables.

--

Pascale Dardant
habitante de Forges d'Aunis

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] consultation éolienne Forges

De : Benoît HERVE <tourault-herve@wanadoo.fr>

Date : 22/02/2019 08:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Benoît HERVE, habitant d'Aigrefeuille d'Aunis.

Voici les raisons pour lesquelles je suis favorable à ce projet.

- Depuis des années nous savons que l'utilisation intensive des énergies fossiles telle qu'elle se poursuit provoque un réchauffement climatique dont les conséquences pour la population humaine du globe va aller s'empirant dans les années avenir. Il importe donc d'accélérer la transition vers des sources d'énergies renouvelables. Selon la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, les territoires devront produire demain (2030) 32% de leurs besoins par des énergies renouvelables.

- Nous savons que seul un mix énergétique nous permettra de remplacer ces énergies fossiles. Le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie, l'hydraulique et l'éolien sont les solutions actuellement les plus matures pour prendre ce relai. Evidemment la recherche continue d'explorer de nouvelles pistes, et c'est tant mieux. Mais il faut bien commencer par les technologies disponibles. Il y a urgence.

-Il faut passer outre nos petits intérêts personnels et penser aux générations futures et à leur besoins énergétiques -sans parler du climat- la notion d'intérêt général est ici prioritaire. Et donc si ces machines seront demain dans mon champs visuel journalier, j'attends avec impatience de les voir tourner et produire l'énergie dont nous avons besoin. Forges est situé dans une zone qui est favorable à l'implantation des éoliennes, c'est ainsi, profitons-en.

Je suis favorable à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement Benoît HERVE

Sujet : [INTERNET] avis sur le parc éolien des "Fiefs de Forges"

De : Yves Grosset-Grange <g-g.y@wanadoo.fr>

Date : 22/02/2019 09:56

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant de La Rochelle je suis surpris qu'il y ait aussi peu d'éoliennes dans notre région plate et ventée. Chaque nouveau parc dans la région me réjouit par sa contribution à la transition énergétique tellement nécessaire et urgente. C'est peut-être cette pensée d'espoir qui me fait apprécier la beauté et la sérénité des mouvements lents et puissants de leurs grandes pales.

Nous savons depuis longtemps que l'utilisation intensive des énergies fossiles provoque un réchauffement climatique annonciateur d'un grand chaos pour l'humanité.

Nous savons depuis longtemps que l'utilisation d'énergie nucléaire nous conduit à une impasse sur les déchets, matière première potentiellement "réjouissante" pour les terroristes et états voyous de toutes sortes. Elle nous conduit aussi à un risque, faible mais insupportable, de stérilisation de territoires entiers.

Nous savons aussi que la mobilité de demain sera assurée non seulement par des véhicules électriques, mais aussi grâce aux moteurs à gaz ou aux piles à combustibles (à hydrogène). L'hydrogène et le gaz méthane pouvant être produits en grandes quantités par hydrolyse de l'eau en utilisant des périodes en excédent d'électricité.

Il y a donc un grand avenir pour les nouveaux usages de l'électricité. Ces nouveaux besoins en électricité pourront être en grande partie "alimentés" par les économies sur les usages actuels (en commençant par le chauffage si nous y mettons les moyens pour isoler les bâtiments). Quoiqu'il en soit le besoin est très croissant en électricité d'origine non polluante (ni fossile ni fissile)

Cerise sur le gâteau, je constate que l'électricité d'origine éolienne est désormais produite à un coût très compétitif.

Je suis sensible aux critiques qui m'ont été communiquées, relatives au cas particulier du parc des "Fiefs de Forges", quant au fait troublant que les propriétaires des terrains d'implantation des éoliennes soient en grande partie des élus municipaux. Je pense que les parcs d'initiative citoyenne n'ont pas et n'auront pas ce genre de défauts.

Malgré cette réserve je suis très favorable à l'édification du parc des "Fiefs de Forges"

Je vous remercie pour votre attention, et je vous présente mes salutations respectueuses.

Yves GROSSET-GRANGE

25 rue des Girondins - 17000 LA ROCHELLE

Sujet : [INTERNET] Projet Éolien FORGES.
De : Philippe BARITEAU <philippe.bariteau2@wanadoo.fr>
Date : 22/02/2019 12:08
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : Mairie FORGES <mairie.forges@orange.fr>

Bonjour,

Merci de bien vouloir faire suivre le document en pièce jointe au commissaire enquêteur concernant le projet éolien de FORGES 17290.

Dans l'attente de confirmation de la bonne prise en compte de mon courriel.

Bien cordialement.

Philippe Bariteau

06 Les Moulins

17290 FORGES

06 66 66 85 30

— Pièces jointes : —

PROJET EOLIEN FORGES..docx

13,5 Ko

FORGES, le 22 Février 2019

Mr le Préfet,

Mr le commissaire enquêteur,

Le sujet de cette enquête est relativement important pour les générations futures ainsi qu'aux yeux de ceux qui sont SURTOUT contre !!!

Les Citoyens pour qui cela parait normal vu la transition énergétique que nous devons abordés et mettre en place au niveau du pays ne viennent pas se manifester, c'est bien dommage.

On peut être Pour ou Contre,

C'est normal c'est la démocratie. Maintenant je reste très perplexe vis-à-vis des arguments qui sont mis en avant pour bon nombre de ces personnes qui sont contre.

En France dès que nous voulons faire quelque chose nous sommes systématiquement CONTRE.

Tel ou tel projet doit voir le jour...**eh bien NON pas chez nous !!! plutôt chez les autres ...c'est mieux !**

Je suis habitant de Forges, tout aussi concerné si ce n'est bien plus que certaines personnes qui sont contre. Je suis de ceux qui pense qu'il nous faut agir et prendre des décisions allant dans le sens de la transition énergétique. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés en attendant que d'autres fassent ou ne fassent pas quelque chose.

Nous ne devons pas penser qu'à nous, notre passage sur terre n'est qu'éphémère il faut aussi penser à nos enfants, aux générations futures qui devront eux aussi agir dans ce sens là par obligation car les énergies fossiles auront un jour une fin....

L'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydrolien etc...sont aujourd'hui des solutions qui nous permettent d'envisager la transition. Il faut saisir ces opportunités, c'est aussi la survie de la planète qui est en jeu. Notre consommation actuelle fait que nous ne sommes pas près de nous passer de l'électricité donc il faut de la transition énergétique sinon nous n'y arriverons pas.

Je pense que ces nouvelles énergies sont, malgré tout ce qui peut se dire ou s'écrire, beaucoup moins nocives que les centrales nucléaires dont on n'a pu déjà constater les dégâts et les répercussions sur nos modes de vie même à des milliers de km de nous....

JE SUIS POUR CE PROJET, en modifiant malgré tout le positionnement des 3 éoliennes qui se trouvent au Sud car elles sont trop proches de la trame verte et bleue du PLUIH.

Merci de votre attention.

Bien cordialement.

Philippe Bariteau

Habitant de Forges.

Sujet : [INTERNET] Avis favorable au projet éolien « les fiefs de Forges »

De : Marie Caldironi <mariemcaldironi@gmail.com>

Date : 22/02/2019 12:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Depuis des années nous savons que l'utilisation intensive des énergies fossiles telle qu'elle se poursuit provoque un réchauffement climatique dont les conséquences pour la population humaine du globe va aller s'empirant dans les années avenir. Il importe donc d'accélérer la transition vers des sources d'énergies renouvelables. Selon la loi sur la transition énergétique du 17 aout 2015, les territoires devront produire demain (2030) 32% de leurs besoins par des énergies renouvelables.

Je vous transmets donc mon avis favorable au projet éolien « Les Fiefs de Forges »

Avec mes meilleures salutations

Marie CALDIRONI
36 rue Albert 1er
17000 La Rochelle

Sujet : enquete publique eolienne
De : PREFECTURE <prefecture@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 22/02/2019 12:54
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquete publique eolienne
Date : Fri, 22 Feb 2019 09:52:47 +0100
De : pref17@hebergement2.interieur-gouv.fr
Répondre à : michel.perge@laposte.net
Pour : prefecture@charente-maritime.gouv.fr

L'information suivante a été collectée:

Vous êtes: particulier

Nom: Perge

Prénom: Michel

Date de naissance: 29/05/1950

Adresse électronique: michel.perge@laposte.net

Adresse postale: 8bis impasse des drapiers

Code postal: 17290

Ville: forges

Téléphone: 2677885653

Télécopie:

Sujet: enquete publique eolienne

Destinataire: Préfecture - Relations avec les collectivités territoriales

Message: dans le cadre du projet d'implantation d'eoliennes dans le secteur de Forges (17290) je déclare être
TRES FAVORABLE à ce projet

Caractères de sécurité.: *****

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIENNE
De : arthur saunier <arthur.saunierd@orange.fr>
Date : 22/02/2019 13:42
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Avis très favorable.

Cordialement,
Arthur Saunier-Dardant

Sujet : [INTERNET] enquête publique

De : p.dupinay@laposte.net

Date : 22/02/2019 14:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

je désire vous faire part de ma réflexion, à propos de l'installation d'un parc éolien sur la commune de Forges.

Bien que sensible à la cause écologiste, je m'oppose à la création que je trouve hâtive de ce parc.

D'une part je regrette le projet initial, quant à la hauteur des éoliennes et à leur nombre, a grandement changé entre la présentation faite au conseil municipal de 2014 et le projet final.

De plus, je regrette qu'il ne soit pas proposé un réel plan coopératif, en ce sens, de laisser aux citoyens la réelle possibilité de disposer de cette gestion, plutôt qu'à une entreprise privée. (Comme nos autoroutes !!)

Même si un financement participatif minime pourrait voir le jour à travers la plateforme LUMO de la banque Société Générale, ça ne fera pas de nous les propriétaires et responsables de notre énergie.

L'énergie la plus vertueuse est celle que l'on ne dépensera pas..

En effet, les modes, vont et viennent et sous couvert de transition écologique, on nous "vend" des contre-vérités.

La voiture électrique en est le plus bel exemple..

La pollution nocturne par nos éclairages superflus en est un autre.. nous ne maîtrisons ni le recyclage de nos panneaux photovoltaïques ni de nos batteries..

Commençons donc par éteindre nos villes la nuit, réduire le chauffage dans nos administrations, nos lycées etc, laisser nos vaches brouter "gratuitement" dans les prés (plutôt que de cultiver pour faire de l'ensilage), interdire à la grande distribution de fixer des prix d'achats aux producteurs, limiter la puissance de tous les véhicules, renforcer les alternatives de déplacements, développer au maximum le télé-travail à domicile, récupérer l'eau de pluie pour nos toilettes, obliger chaque fois que possible à utiliser des circuits courts dans l'alimentaire et les appels d'offre, faire une réelle place (sécurisée) aux vélos, diminuer drastiquement nos déchets ménagers, afin de limiter leur retraitement.....interdisons l'obsolescence programmée dans tous les domaines, et donnons le droit de réparer nos objets du quotidien et encore bien d'autres choses qui ne coûtent rien !! N'y aurait-il pas des lobbyings puissants qui dominent la démocratie et empêchent de telles évidences ?

Je veux exprimer que je ne suis pas dupe.

Combien vaut une éolienne, entre sa conception, sa mise en service, son recyclage ?

A qui cela rapporte le plus ? Quels sont les bénéfices attendus ? Avec quels types d'aides publiques pour y parvenir ? Je voudrais que l'on réponde à ma question. Je ne crois pas ces entreprises philanthropiques.

Pourquoi comme c'est le cas sur le littoral, les communes ne préemptent pas les terrains ?

Est-ce que, si les propriétaires n'étaient autant dédommagés ils seraient aussi enclins à laisser s'installer ces moulins à vents ?

Nous vivons dans un monde fini, économisons le...

"L'homme appartient à la terre ,mais la terre n'appartient pas à l'homme " Sitting Bull 1890...

Je m'oppose donc à la création de ce parc.

PATRICK DUPINAY

Sujet : [INTERNET] FAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DE FORGES 17290

De : ISABELLE VILLAUDY TALLEC <vital.id@orange.fr>

Date : 22/02/2019 14:55

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Isabelle VILLAUDY TALLEC, j'habite sur Villeneuve à Forges et élue au conseil municipal depuis 2014.

Je suis favorable au projet éolien de la commune de Forges et cela depuis le début.

La France a pris énormément de retard en matière d'énergie renouvelable. Nous savons aujourd'hui que si nous continuons à fouiller les sols pour y retirer l'énergie fossile, le climat va à la catastrophe. Alors la transition énergétique est urgente et il nous faut utiliser toutes les énergies vertes disponibles sachant que celles-ci vont évoluer forcément dans les années qui viennent, la méthanisation, le photovoltaïque, l'éolien etc.....

La commune de Forges est située sur une zone propice à produire de l'électricité par le vent, nous devons en profiter. Certes les éoliennes sont de plus en plus hautes mais elles sont aussi de plus en plus performantes et donc Forges produira peut-être qu'une goutte d'eau à l'échelle mondiale mais toutes les petites gouttes réunies accéléreront ce changement vers une production d'énergie différente.

Nous devons en finir progressivement avec les centrales nucléaires, les voitures polluantes et l'utilisation des produits pétroliers.....

Je suis favorable à l'implantation d'éolienne avec une réserve sur la distance qui sépare les maisons des éoliennes, les 900 mètres réglementaires jusqu'à il y a peu de temps me paraissaient bien, la distance revue à la baisse me semble trop juste, et sur l'implantation des 3 éoliennes qui se trouvent au Sud qui se trouvent dans la trame bleue et verte du PLUIH.

Merci de votre attention

Bien cordialement,

Isabelle VILLAUDY TALLEC

vital.id@orange.fr

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique "SAS Centrale Eolienne de la Plaine des Fiefs" à FORGES

De : Michel Desplanches <michel.desplanches@gmail.com>

Date : 22/02/2019 16:44

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Le 22 février 2019

Madame ou Monsieur le Chef de Service,

Vous trouverez en pièces jointes ma contribution à cette EP et trois documents d' appui, à transmettre au Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Claude ROLQUIN.

Avec mes remerciements et salutations distinguées.

M. DESPLANCHES

— Pièces jointes : —

EP FORGES 17.odt	30 octets
Energie, Sur-coûts, Sur-taxes, Obsolescence programmée.pdf	30 octets
Etude Finlande infrasons.docx	30 octets
Devis démantèlement Eolienne E10.pdf	30 octets



SECTEUR LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES

Pole industriel du Malambas

BP 90344 - Hauconcourt

F-57283 MAIZIERES les METZ

T/ + 33 3 87 51 93 36

F/ + 33 3 87 51 93 40

cardem-metz@eurovia.com

Certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001

Par AFAQ

Certification MASE

Certification QUALIBAT

NORDEX

La plaine Saint-Denis

B.P. B 439 008 004
Bobigny

HAUCONCOURT le 06 Mars 2014

DEVIS

- > Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10
- > Affaire suivie par : Thibault DHERET
- > Démantèlement Parc Thiérache 2
Eolienne E 10

**Travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E 10
avec conservation du massif béton**

Maître d'ouvrage

NORDEX
La plaine Saint-Denis

B.P. B 439
Bobigny
T/ 0155939424 F/ 0155939430

Siège social - CARDEM

7 rue de l'Uranium

Zone Industrielle - BP 58

F-67802 Bischheim cedex

T/ +33 3 88 81 72 81 - F/ +33 3 88 81 34 31

cardem@eurovia.com - www.cardem.fr

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 112 000 euros

303 890 081 RCS Strasbourg - TVA FR 41 303 890 081



DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002

Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	
0- Encadrement Travaux					
0-1	Encadrement projet (directeur grand travaux, conducteur de travaux, QSE)	sem	7,000	2.187,50	15.312,50
0-2	Encadrement chantier in situ (chef de chantier, Ingénieur)	sem	7,000	5.625,00	39.375,00
0-3	Bureau de controle structure phase réalisation	Ft	1,000	6.437,50	6.437,50
0-4	Bureau de controle engins explosifs phase réalisation	Ft	1,000	4.500,00	4.500,00
1- Ingénierie phase réalisation					
1-1	Conception du système rotulé	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
1-2	Conception des platines de répartition	Ft	1,000	1.812,50	1.812,50
1-3	Conception des ouvrages provisoirs béton	Ft	1,000	2.437,50	2.437,50
1-4	Relevé géomètre des ouvrages conservés	U.	2,000	1.187,50	2.375,00
2- Installation de chantier, préparation					
2-1	Constat d'huissier avant et après travaux	U.	2,000	1.562,50	3.125,00
2-2	Sécurisation périmètre en phase de préparation	Ft	1,000	1.168,75	1.168,75
2-3	Sécurisation périmètre en phase d'abattage	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50
2-4	Transfert base vie et matériel	U.	2,000	4.187,50	8.375,00
2-5	Mise à disposition base vie (Installation, raccordement, énergie, location....)	Ft	1,000	4.687,50	4.687,50
2-6	Réalisation de sondages sur la structure	Ft	1,000	1.562,50	1.562,50
2-7	Création des accès pour les machines	Ft	1,000	10.350,00	10.350,00
2-8	Transfert des engins et outils hydrauliques	Ft	1,000	9.900,00	9.900,00
3- Fabrication en usine					
3-1	Fabrication du système rotulé	U.	2,000	27.437,50	54.875,00
3-2	Fabrication des platines de répartition	U.	6,000	1.812,50	10.875,00
3-3	Fabrication du ferrailage pour les poutre-voiles béton	Ft	1,000	3.025,00	3.025,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords					
4-1	Création des réservations	Ft	1,000	5.262,50	5.262,50
4-2	Mise en oeuvre des systèmes rotulés	Ft	1,000	20.600,00	20.600,00
4-3	Mise en oeuvre des ouvrages béton provisoirs	Ft	1,000	10.562,50	10.562,50
4-4	Affaiblissement définitif du pied d'ouvrage	Ft	1,000	7.800,00	7.800,00

DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002

Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections					
5-1	Fourniture et livraison des explosifs	Ft	1,000	39.375,00	39.375,00
5-2	Mise en oeuvre des explosifs	Ft	1,000	11.187,50	11.187,50
5-3	Mise en oeuvre des protections à la source	Ft	1,000	7.100,00	7.100,00
5-4	Mise en oeuvre des protections sur massif conservé	Ft	1,000	12.350,00	12.350,00
5-5	Réalisation d'essais de tir	Ft	1,000	16.600,00	16.600,00
5-6	Aménagement de l'aire de réception de l'ouvrage	Ft	1,000	14.850,00	14.850,00
6- Abattage de l'ouvrage					
6-1	Mise en oeuvre des lignes de tir	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
6-2	Sécurisation du périmètre de sécurité	Ft	1,000	7.812,50	7.812,50
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition					
7-1	Découpe et calibrage des ferrailles	To	380,000	90,65	34.447,00
7-2	Tri mécanique des matériaux (DIB, ferrailles, métaux, DIS....)	To	490,000	9,38	4.596,20
7-3	Chargement en benne des matériaux de démolition	To	490,000	8,13	3.983,70
7-4	Evacuation des matériaux de démolition en camion benne	To	490,000	19,00	9.310,00
7-5	Purge des structures métalliques sur le massif béton conservé	Ft	1,000	6.187,50	6.187,50
8- Traitement des matériaux de démolition					
8-1	Revalorisation des matériaux ferreux	To	380,000	-187,50	-71.250,00
8-2	Revalorisation des métaux	To	55,000	-400,00	-22.000,00
8-3	Traitement des DIB	To	50,000	168,75	8.437,50
8-4	Conditionnement et traitement des DIS	Ft	1,000	4.350,00	4.350,00
9- Repli des installations					
9-1	Nettoyage des emprises	Ft	1,000	5.625,00	5.625,00
9-2	Remise en place et nivellement des terres sur l'emprise	Ft	1,000	9.937,50	9.937,50
9-3	Repli des installations et du matériel	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50

DEVIS Récapitulatif

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10

0- Encadrement Travaux	65.625,00
1- Ingénierie phase réalisation	9.312,50
2- Installation de chantier, préparation	45.231,25
3- Fabrication en usine	68.775,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords	44.225,00
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections	101.462,50
6- Abattage de l'ouvrage	10.500,00
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition	58.524,40
8- Traitement des matériaux de démolition	-80.462,50
9- Repli des installations	21.625,00
Montant total H.T. en €	344.818,15
T.V.A. 20,00%	68.963,63
Montant T.T.C. en €	413.781,78

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de déplombage
Le tri et la purge des DIS sera réalisé après abattage des structures
Cette offre prévoit le mode opératoire défini à travers nos documents permettant la conservation du massif béton

Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014
Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux

**CARDEM**

Pôle Industriel de Malambas
BP 90344 - Hauconcourt
57289 MAIZÈRES-LES-METZ CEDEX
Téléphone 03 87 51 93 86
Télécopie 03 87 51 93 40
cardem-metz@eurovia.com



Énergie = surcoûts + surtaxes + obsolescence programmée

17 janvier 2019 • Philippe François



Le coût de l'énergie a été le déclencheur de la contestation sociale de novembre 2018. Les chiffres des budgets 2017-2018-2019, les rapports du Sénat ou de l'Assemblée nationale, et les avis de la Cour des comptes avaient montré que le système échappait à tout contrôle. Mais sans même avoir besoin d'étudier ces volumineux documents, les Français avaient perçu que le chemin pris était impraticable, même pavé de bonnes intentions.

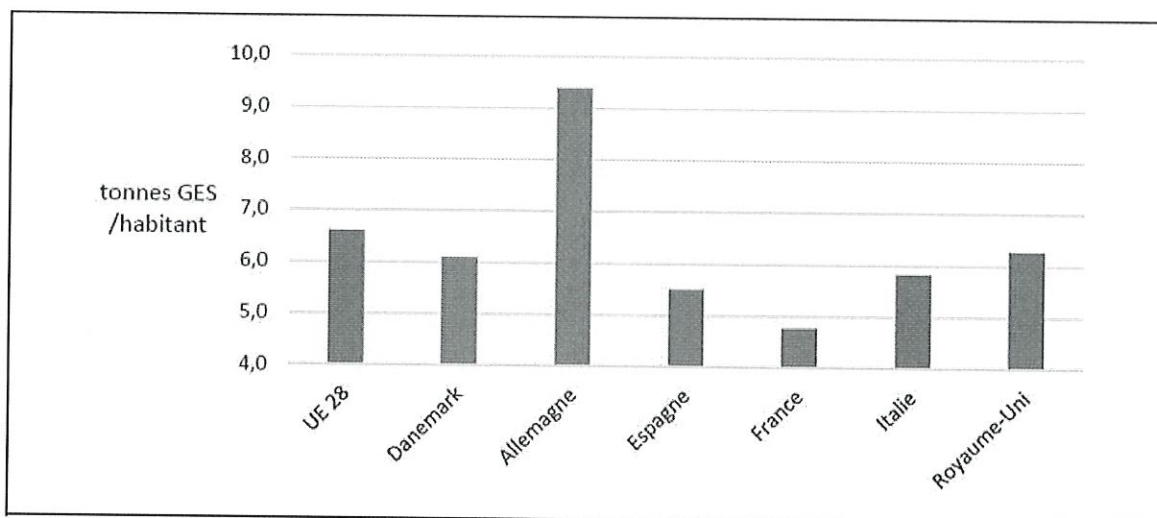
Selon l'enquête de l'INSEE de 2006, la dépense moyenne d'énergie par ménage est d'environ 2.300 euros par an, et représente 8,4% de leurs dépenses, avec 4,8% pour le logement et 3,6% pour les transports. Un taux global qui varie du simple au double suivant le lieu d'habitation : 5,7% dans le pôle urbain parisien, 11,3% dans un espace à dominante

rurale. Mais un écart qui ne varie que de 20% entre les 20% des ménages les plus pauvres et ceux des plus aisés. Le faible coût des logements dans le monde rural compense pour certains cet écart, mais le surcoût en énergie dans le monde rural explique les différences de sensibilité des ménages en fonction des lieux d'habitation. D'autant plus que ces moyennes cachent des cas plus extrêmes avec des dépenses d'énergie représentant 20% du budget de certains ménages.

Situation écolo-énergétique de la France

L'impératif mondial de protection du climat a été acté par les gouvernements français et entériné par une majorité de la population. Chaque pays se trouvant dans une situation particulière selon ses choix passés, doit contribuer à l'effort global en fonction de ses besoins et de ses moyens.

Graphique n° 2 : émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation d'énergie (2015)



Source : Eurostat – graphique Cour des comptes

Disposant historiquement de peu de sources de combustible fossile, et ayant totalement renoncé depuis 2017 à toute recherche et extraction en métropole, la France a développé une production d'électricité hydroélectrique et nucléaire (87%) peu coûteuse et très peu émettrice de CO₂. Un atout significatif pour notre pays.

Augmentation des charges liées à l'énergie

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs plans ont abouti à augmenter les dépenses liées à l'énergie. Quel que soit leur mode de financement (prix, taxe, subvention) ou de mise en place (réglementation technique, obligation d'achat) ce sont les consommateurs et les contribuables qui les financent. Huit principales sources ont contribué aux surcoûts de l'énergie en France :

- Surcoûts de production
 - Agro carburants
 - Electricité et Gaz produits à partir de la biomasse
 - Electricité renouvelable, solaire, éolien (coûts directs)
 - Electricité renouvelable (coûts indirects)

- Taxes et subventions
 - Certificats d'économie d'énergie
 - Taxe carbone sur les carburants
 - Travaux d'isolation des bâtiments publics (neufs et anciens)
 - Travaux d'isolation des logements (neufs et anciens)
- Obsolescence programmée
 - Fermeture de centrales électriques

Surcoûts de production

Agro carburants

En France, les consommateurs d'agro carburants sont pénalisés, le litre d'agro carburant coûtant plus cher à produire et étant moins énergétique que l'essence ou le diesel. D'après la Cour des comptes, l'inclusion de dérivés de produits agricoles (betterave, maïs, tournesol, colza, blé) dans les carburants automobile ont coûté 600 millions d'euros par an aux automobilistes entre 2005 et 2010. Ce surcoût augmente en cas de baisse des cours du pétrole et avec le taux d'inclusion en agro carburants. Depuis 2005-2010, le prix du baril a fortement augmenté dans les années 2012-2014 avant de revenir au niveau antérieur. Le taux d'inclusion étant passé de 2,5 à 7,5% conduit à un surcoût de 1,5 milliard d'euros par an pour les consommateurs. Un coût caché qui n'apparaît pas dans le chapitre consacré à aux agro carburants du « Rapport sur le financement de la transition énergétique » (pages 34-35) publié chaque année en annexe de la loi de finances.

Surcoût des énergies renouvelables

Le budget 2019 fournit les données suivantes :

Coût des soutiens à la production d'électricité renouvelable en 2019 (en M €)

Photovoltaïque	Eolien	Biomasse	Biogaz	Hydraulique	Géothermie	Incinération Ordures	Total
2.879	1.486	346	275	173	25	20	5.203

Ce montant total de 5,2 milliards d'euros par an va continuer à augmenter de 10% par an et est prévu à plus de 7 milliards en 2023.

L'explication de ces montants se lit dans les coûts de production fournis par la Cour des comptes de mars 2018. Les « coûts complets » prennent en compte les subventions versées aux producteurs mais aussi les coûts annexes comme ceux d'adaptation et de gestion des réseaux électriques aux énergies intermittentes, et de financement capacités de production en *stand-by*, utilisées en cas de pointe de consommation et de faible production aléatoire, éolienne et solaire. Ces coûts, estimés à un milliard d'euros par an pour chacun (réseau et capacité), n'apparaissent pas dans le Compte d'affectation spécial du budget annuel de l'Etat.

Coût complet de production des nouvelles énergies renouvelables

Électricité	En euros par Mwh
Éolien terrestre	68 - 108
Éolien en mer posé	130 - 329
Photovoltaïque résidentiel	223-407
Photovoltaïque commercial	139 - 246
Photovoltaïque au sol	92 - 167
Solaire thermodynamique	113 - 249
Géothermie	51 - 301

Note 1 : la quasi-totalité de ces productions étant de nature intermittente et aléatoire, leur coût doit être multiplié par un facteur tenant compte de ces deux inconvénients. Il est évalué par l'iFRAP entre 1,4 et 1,8 selon les modes de production et le pourcentage de production non modulable en fonction de la demande et des coûts.

Note 2 : les coûts sont indexés pendant vingt ans en fonction d'indices proches de l'évolution des salaires.

Le prix des MWh produits en 2018 par les méthodes classiques ont évolué entre 32 et 78 € / MWh. La production nucléaire d'EDF a fourni 75% de l'électricité consommée à un coût d'environ 35-40 €uros le MWh, vendus pour partie à ses concurrents au tarif réglementaire de 42 euros.

Coût des soutiens à la production de gaz renouvelable en 2019 (en M €)

La méthanisation de déchets alimentaires ou agricoles, et de productions agricoles (maïs, blé) peut produire du gaz injectable dans les réseaux de gaz existants. Cette production est encore faible en France, mais est censée se développer fortement. Son coût sera de 132 millions d'€uros en 2019, doublant par rapport à 2018, quadruplant par rapport à 2017. Ce montant ne prend pas en compte les subventions directes de l'ADEME représentant jusqu'à 50% des coûts de construction des méthaniseurs.

Coût de production des énergies renouvelables

Gaz	En euros par Mwh
Méthaniseur	50 - 140

D'après le document budgétaire 2019, le prix sur le marché à terme du gaz naturel était fin 2017 de 17 € / Mwh.

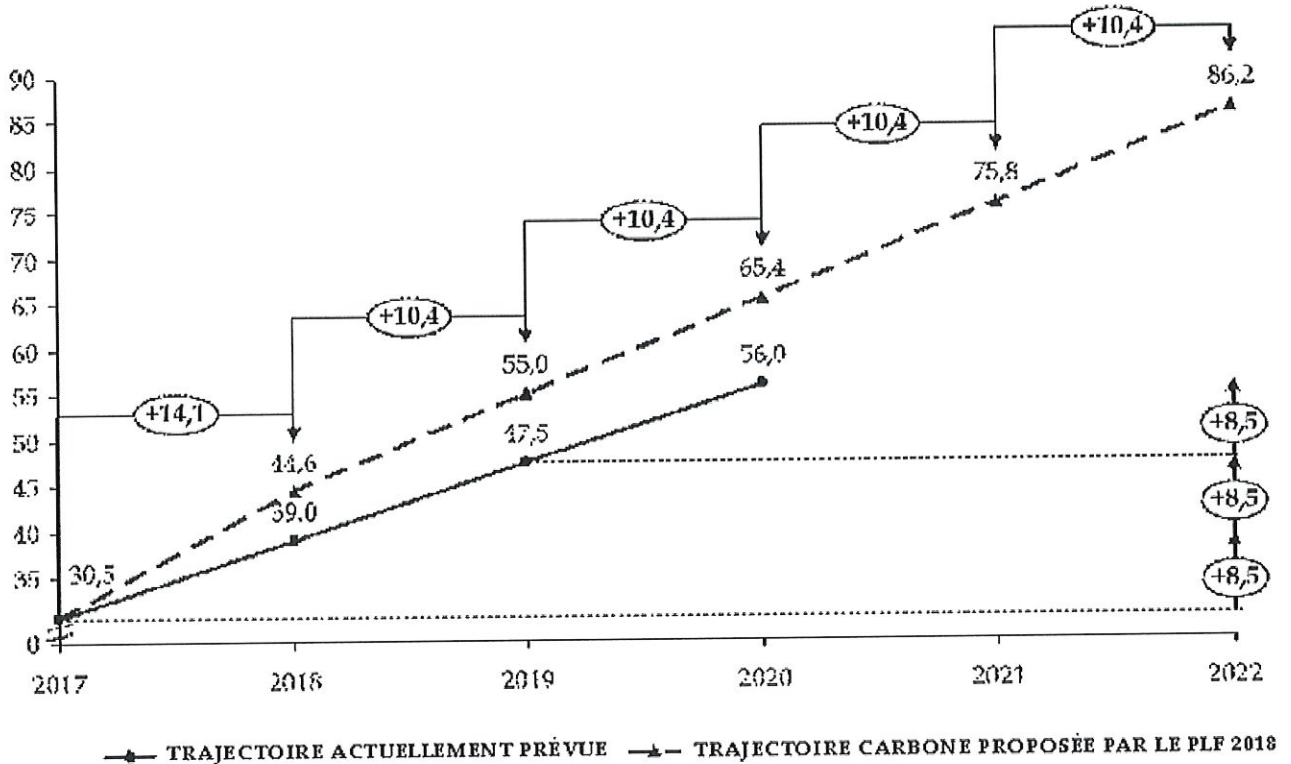
Taxes, subventions, réglementations

Surcoût des combustibles thermiques

Le coût des combustibles importés (pétrole, gaz et charbon) varie en fonction des marchés internationaux. Ils sont depuis longtemps très fortement taxés en France et en Europe, handicapant notre compétitivité, réduisant notre niveau de vie et mécontentant les pays producteurs qui y voient un niveau de droits de douanes hors norme. Mais cette tradition étant bien établie, les surcoûts pris en compte ici concernent uniquement les taxes supplémentaires appliquées depuis 2017.

Trajectoire des augmentations de taxes sur les carburants (budget 2019)

(en euros par tonne de carbone)



Les taxes sur les carburants rapportaient 33 milliards d'euros à l'État, et les augmentations prévues devaient accroître ce montant de 3,5 milliards d'euros chaque année, pour atteindre 50 milliards d'euros en 2022.

Isolation des bâtiments

Les travaux d'isolation des bâtiments existants sont souhaitables mais sont rarement économiquement rentables, ce qui explique qu'il faille des subventions massives pour décider les propriétaires privés, publics et sociaux, même très importants, à les réaliser. Pour les constructions neuves, le surcoût entraîné par les normes d'isolation actuelles (RT2012-2017) est évalué entre 10 et 20% du coût de la construction, soit une moyenne de 30.000 euros pour une maison de 200.000 euros. Un montant considérable pour les ménages comme on a pu le constater quand des modifications du PTZ ou des taux d'intérêt ont entraîné des surcoûts de 10.000 à 20.000 euros et ont constitué un fort obstacle à

l'achat. L'économie annuelle théorique étant de 500 €uros par an, cette dépense ne sera amortie qu'en 60 ans.

Les charges sur la collectivité des plans climat dans le bâtiment sont évaluées dans le budget de l'Etat 2019 sont de 13,6 milliards d'€uros (tableau ci-dessous).

Investissements en faveur du climat par secteur de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bâtiment	13,1	11,9	13,1	12,5	13,1	13,3	13,6
Transports	8,1	9,3	12,1	11,2	10,2	10,3	10,7
Industrie	2,4	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6
Agriculture	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Production d'énergie centralisée et réseaux	5,5	6,3	4,7	5,9	6,0	6,3	5,3
Total	29,6	29,9	32,1	31,7	31,2	31,8	31,5

Note : dans l'édition 2017 du Panorama des financements climat, l'année 2017 fait l'objet d'estimations basées sur les réalisations des premiers trimestres de l'année.

Certificats d'économie d'énergie

Les Certificats d'économie d'énergie constituent des conseils et des subventions fournis par les entreprises de l'énergie (EDF, Total, Engie, Carrefour...) à leurs clients pour réduire leur consommation d'énergie. Dans une économie de marché, ces coûts sont généralement transférés aux clients. Le coût total pour l'économie française évalué en fonction des menaces de pénalités encourues par les entreprises qui ne feraient pas assez d'effort et du coût des CEE émis est de un milliard d'euros en 2019.

Futurs coûts de production

Les baisses régulièrement annoncées de coûts de production des nouvelles énergies renouvelables sont spectaculaires et seraient une très bonne nouvelle, mais aucun projet en France n'a encore été réalisé ou prévu sans subvention, garantie d'achat par l'État ou complément de rémunération. Le prix de vente à EDF des MWh produits par la centrale photovoltaïque de Cestas, mise en production en 2015, la plus grande centrale photovoltaïque française est de 104,5 € par MWh pendant 20 ans et indexé sur le coût du travail. Les niveaux annoncés par EDF en Arabie saoudite (21 €/MWh photovoltaïque) sont encourageants, mais la France n'est pas l'Arabie saoudite ni pour le niveau des salaires peu qualifiés, ni pour celui des terrains, ni pour celui de l'ensoleillement, ni pour les heures des pointes de consommation. Et ces coûts très bas à l'étranger soulignent l'importance de disposer en France d'une énergie la moins coûteuse possible.

En Allemagne, des réponses aux appels d'offre ont été proposées à des niveaux si bas que des doutes ont été émis sur leurs réalisations, s'agissant de lettres d'intentions, les industriels ne sont pas formellement engagés à construire ces centrales. Depuis 2018, les producteurs ne disposant plus de prix garantis doivent vendre leur production au prix du marché, puis recevoir éventuellement un complément de rémunération en cas de niveau insuffisant. Des observateurs allemands estiment qu'une très forte augmentation du prix de l'électricité en Europe, suite à la fermeture de nombreuses centrales nucléaires, à charbon et à gaz, permettrait aux producteurs de vendre leur production, sans complément de rémunération, et très au-dessus des prix annoncés en réponse à l'appel d'offre.

En France des projets comme les éoliennes marines déjà programmées et qui ne seront pas opérationnelles avant 2022 continueraient à produire massivement des MWh à plus de 150 € / MWh jusqu'en 2042. Pour les éoliennes terrestres, après une baisse brutale des prix en réponse à l'appel d'offres de mai 2018, ils ont ré-augmenté et la totalité de l'appel d'offres de septembre n'a pas été couvert. Des prix de production divisés en France par trois seraient attractifs, mais confirmeraient qu'il serait sage d'attendre que les prix baissent avant de se lancer dans un déploiement massif de technologies non compétitives.

Coût de l'obsolescence prématurée

L'obligation d'achat des productions éoliennes et solaires conduit à la fermeture de centrales à gaz, fuel, charbon et nucléaire. Le cas le mieux évalué est celui de Fessenheim dont l'arrêt coûtera aux contribuables au moins 440 millions d'euros en indemnités aux actionnaires, et 200 millions d'euros de plan de ré industrialisation. De nombreux autres cas ont montré la difficulté de ces plans de ré industrialisation qui se traduisent par des dépenses somptuaires avec très peu de nouveaux emplois industriels, d'autant plus qu'il existe déjà 124 villes où le gouvernement veut soutenir l'industrie. Au total, le coût de ces mises au rebut de 2015 à 2022 de centrales à charbon, fuel, gaz et nucléaire, est évalué à 2 milliards d'euros de taxes et surcoûts. Le fait qu'une partie de ces fermetures soit souhaitable pour des raisons de pollution atmosphérique, ne doit pas faire oublier que leur coût pèse sur le niveau de vie des Français, et donc il faut limiter au maximum les autres charges.

Conclusion

Les Français sont confrontés à une situation économique et sociale beaucoup plus tendue que leurs voisins : 2.200 milliards d'euros de dette publique, 40 années de déficits publics, 9% de chômage, 65 milliards d'euros de déficit de la balance commerciale, stagnation du niveau de vie par personne depuis 10 ans. La France est par contre un pays très en avance sur ses concurrents dans la lutte contre le changement climatique. Une situation méritoire et qui la dispense d'alourdir les charges qui pèsent sur ses citoyens tant que ses concurrents ne sont pas parvenus au même niveau d'émissions de CO₂ qu'elle. Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat à la transition énergétique, a annoncé qu'aucune taxe sur l'énergie ne serait plus appliquée sans consensus de la population. Il aurait fallu penser plus tôt que les responsables politiques sont là pour servir leurs concitoyens plutôt que pour se mettre en valeur dans les réunions internationales. Ce gel doit être vrai pour les taxes visibles (ex. sur l'essence) comme celles cachées (ex. sur l'électricité).

Lire : L'envolée irrépissible de la TICPE (taxe carbone), 6 septembre 2018.

Michel DESPLANCHES
49, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Villeurbanne, le 22 février 2019.

A

Monsieur J.C. ROLQUIN, Commissaire-Enquêteur,
« Société Centrale Eolienne de la Plaine des Fiefs »
VOL V, Société-mère, à FORGES (17)

Objet : Contribution citoyenne à l' EP dont vous êtes chargé.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Bien que non-résident de votre département, je suis, comme simple citoyen scandalisé par le massacre des paysages de ce pays, et particulièrement du secteur nord de la région Grande Aquitaine, fondé à donner mon point de vue sur ce projet de « centrale éolienne industrielle » qui serait implanté dans ce secteur de plaine rurale et comportant 8 machines de grande hauteur (184 mètres, ½ Tour Eiffel) soit bien plus que toute autre construction, clocher d' église, château d' eau ou pylône HT, lesquels atteignent au plus 50 mètres. Ce n' est en plus pas le premier projet éolien dans ce secteur du nord du département et du sud de l' Aunis, où les parcs construits ou en projet abondent, et comme le pense et le dit le Président du Département Monsieur Dominique BUSSEREAU, à un moment donné, trop c' est trop !

Je compte donc vous apporter quelques arguments généraux et des éléments particuliers tirés du dossier pour vous convaincre de la nocivité de ce projet éolien, en m' indignant aussi, par la même occasion, qu' aucun avis de la MRAE ne soit joint aux pièces du dossier, ces administrations régionales travaillant de plus en plus dans l' urgence et manquant cruellement de moyens. Ne pourrait-on recruter des techniciens supplémentaires et mettre les salaires et charges correspondantes au débit des demandeurs ICPE qui occasionnent le surcroît de travail ?

– **1. RAISONS GENERALES D' OPPOSITION AU DEVELOPPEMENT EOLIEN :**

Je serai bref sur cette question, sachant que votre mission n' est pas de vous exprimer sur ces points de définition d' une politique énergétique qui dépend des instances gouvernementales et législatives. Il est cependant vrai que cette « doxa » énergétique, qui prétend aller vers une réduction des émissions de CO² et une diversification des sources de production électrique est contestée et contestable. Cela a particulièrement été fait par la **Cour des Comptes** en mars 2018 dans son Rapport sur le Soutien aux Energies Renouvelables, qui a largement démontré l' erreur stratégique et le coût exorbitant de cette politique, que l' actuel gouvernement persiste néanmoins à poursuivre à travers la PPE 2018 !

Car c' est un fait, basé sur les chiffres tirés des « Bilans annuels de la production électrique » de RTE, depuis 5 ans, entre 2013 et 2018, la puissance éolienne installée a augmenté de 85%, passant de 8143 MW au 31/12/2013 à 15 108 MW au 31/12/2018, **alors que les émissions de CO² n' ont pas évolué dans le même temps, passant par des hauts et bas qui tiennent bien plus à la disponibilité des centrales nucléaires et hydrauliques (non-émettrices) qu' aux EnR intermittentes**, qu' il faut bien suppléer par d' autres moyens en l' absence de vent (ou de soleil) : on va donc d' un minimum de 35 grammes/Kwh de CO² en 2014 à un maximum de 61 grammes en 2017... et aucune baisse tendancielle n' est perceptible !

Dans ce dossier, VOL V nous annonce que grâce à son projet, 7 257 tonnes de CO² pourraient être évitées, et même 24 837 tonnes en utilisant une autre référence : ces chiffres sont **à la fois totalement déconnectés de la réalité, et abracadabrants de prétention !** Continuons plutôt à faire tourner les centrales nucléaires, ce serait beaucoup plus efficace !

J' ajouterai à cette partie quelques questions sur les aspects économiques et financiers du projet, présenté par la « SAS CELPF » immatriculée au TC de Montpellier le 24/08/2015 : cette filiale à 100 % du groupe VOL V annonce une production annuelle de 80 640 Mwh, ce qui est beaucoup en regard du taux de charge moyen de l' ensemble des PE français qui est de l' ordre de 21 % ; je ne sous-estime pas le fait que nous ayons à faire à des machines de dernière génération à fort toilage (131 mètres de diamètre, cependant une telle production risque de diminuer avec les années et l' usure des machines... Là n' est cependant pas la question principale **qui porte sur le tarif de rachat de la production, affiché à 84,30**

euros / Mwh : outre le fait que ce prix n' a pas été actualisé, il se rattache à l' arrêté tarifaire du 13 décembre 2016. Or depuis cette date l' arrêté du 6 mai 2017 a mis en place un nouveau dispositif, dit du complément de rémunération, pour lequel les PE de plus de 6 machines doivent concourir à un appel d' offres / CRE destiné à faire diminuer les prix du Mwh : pour quelle raison le PE de la « SAS CELPF » ne se rattache-t-il pas à ce dispositif ?

– **2. DES NUISANCES BIEN TROP IMPORTANTES POUR LES POPULATIONS RIVERAINES :**

Ma position de non-résident a ici un avantage, je ne peux être suspecté d' être un « nimby », ces habitants qui ne veulent pas des éoliennes devant leurs fenêtres, mais les verraient bien ailleurs...

Les impacts que je constate au dossier sont multiples et d' autant plus forts que nous sommes en plaine, avec un habitat semi-dispersé, donc une multiplicité de hameaux à faible distance des machines, ce qu' au vu de leur hauteur, on peut considérer être 1 800 mètres. Certes la distance minimale de 500 mètres est respectée, mais elle n' est pas intangible, l' autorité décisionnaire peut parfaitement décider d' un recul supplémentaire que vous pourriez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, suggérer. Ce serait d' autant plus légitime qu' une zone constructible se trouve à 501 mètres de E5, guère plus de E2 !

L' impact visuel du PE sera très fort du fait de la hauteur des machines et de la faiblesse des écrans boisés possibles, même si les photomontages présentés tentent maladroitement de faire illusion à partir de choix contestables d' angles de vue : il est évident que si je me place devant un mur élevé ou une haie bien touffue, je ne verrai pas ce qu' il y a derrière ! Vous voyez à quel point certains photomontages atteignent le ridicule...

*L' étude acoustique, élément très important du dossier, a été conduite par « JLBi Acoustique » qui a sélectionné 8 points de mesure des bruits résiduels et conduit une campagne de mesurage de deux semaines environ en fin d' hiver, dans une période sans feuillages qui va réduire le niveau mesuré de ces bruits... De fait, pour de nombreux points, ils sont < 30 dBA pour les vitesses de vents les plus faibles, ce qui introduira des biais lors des simulations. Pour ces dernières, trois modèles de machines ont été testés, tous munis de l' option serrations sur les pales, semble-t-il. Les résultats affichés sont donc très complexes, avec de multiples tableaux en fonction des différents modèles, des directions dominantes de vents, et enfin des effets cumulés avec les PE voisins. **Ce qui apparaît, c' est que quelque soit le modèle, toutes présentent des dépassements d' émergences en nocturne, et certaines parfois aussi en diurne, ce qui nécessitera la mise en œuvre d' un plan de bridage...** Il semble cependant que le modèle VESTAS V120 STE obtienne d' un peu moins mauvais résultats que les deux autres... Par ailleurs, pour de faibles vitesses de vent, en nocturne, on peut constater des émergences fortes (parfois proches de 6 dBA, ainsi par vent de NE à 7 m/sec au point 5a « Les Roulières » : pour autant « Lamb » restant < 35 dBA, il n' y a pas prise en compte d' un dépassement, alors que pour les riverains, la gêne sera réelle et sérieuse... **Enfin, la grande proximité de la zone constructible dite « Aux » montre des résultats de dépassements très nets, liés à la proximité de E5 et E2...***

Au-delà de l' acoustique, on peut évoquer la question des infrasons et basses fréquences éoliens, que l' étude de l' ANSES en 2017 n' a pas réellement traitée : elle admet la réalité du « syndrome éolien », ensemble des désordres concrets vécus par certains riverains, mais n' en a pas expliqué les mécanismes, non plus que voulu mettre en évidence leur lien avec les éoliennes : d' autres pays sont allés plus loin dans leurs études, comme très récemment la Finlande qui a montré une propagation « efficace » des infrasons jusqu' à 15 kms de distance pour causer des troubles du type « syndrome ». (voir PJ annexée).

Ensuite, je peux évoquer brièvement les nuisances lumineuses (flashes pour le balisage aéronautiques), les ombres portées et les effets stroboscopiques : tout cela s' ajoute pour aboutir à l' amoindrissement des activités touristiques dans le secteur, et à la baisse de valeur de l' immobilier, toujours difficile à prouver mais que les agents immobiliers censés chiffrer à une perte de 10 à 40% selon les impacts et la distance...

On pourrait aussi évoquer la question du démantèlement en « fin de vie » des éoliennes, pour lequel la provision de 50 000 euros par mât sera bien insuffisante comme le montrent divers devis qui circulent. (PJ en annexe pour l' un d' entre-eux)...

– **3. UN PROJET MORTIFERE POUR LA FAUNE VOLANTE, OISEAUX ET CHIROPTERES :**

Le PE « SAS CELPF » serait construit sur des terrains agricoles, mais comportant des éléments de boisements et des haies, tant pour la partie nord que surtout la partie sud. Par ailleurs la ZIP se trouve dans un axe de migration des oiseaux, ou au moins en bordure de ce dernier.

Les études naturalistes ont été conduites par le cabinet « EXEN », lequel me semble avoir réalisé un travail hétérogène en fonction des sujets traités, suffisant sur l' avifaune, mais incomplet en ce qui concerne les chiroptères, en soulignant que c' est probablement plus lié à un manque de moyens attribués par le client (VOL V) que de sa stricte volonté : d' ailleurs des compléments semble conduits depuis 2018, mais cette étude d' altitude sur mât ne figure pas au dossier de l' EP, ce qui est très regrettable... A

noter que je ne m'exprimerai pas sur les questions floristiques pour lesquelles je n'ai pas de compétences, non plus que sur la faune terrestre et les insectes.

+ **Sur les oiseaux**, 20 séquences de terrain ont été conduites sur un cycle biologique complet, avec 70 heures de suivi spécifique plus 30 heures communes avec un PE voisin (?). Ainsi une grande diversité d'espèces ont été identifiées, 81 dont une part importante d'espèces patrimoniales, ce qui est une diversité supérieure à la moyenne nationale, révèle EXEN. Des migrateurs nombreux ont été aperçus, rapaces, colombidés, oiseaux d'eau, un pourcentage important volant à hauteur de pales (id H2) comme le démontrent les cartes n° 33 et suivantes page 51 et autres du volet avifaunes, lesquelles contredisent plutôt les commentaires qui les accompagnent. Cette ZIP comporte aussi nombre d'espèces nicheuses dont 19 sont protégées, parmi lesquelles **des rapaces** (Bondrée apivore, Busards, cendrés, Saint-Martin et des roseaux, Circaète Jean L.B., Milan noir, Faucon hobereau, Chouette Chevêche d'Athéna, sans oublier une présence régulière de l'Oedicnème criard, de l'Alouette des Champs, d'Hirondelles et de Martinets. Enfin des **oiseaux aquatiques** fréquentent le site ou le survolent en migration comme le Héron cendré, des Goélands et des Mouettes. Une très complexe carte des enjeux dans la ZIP a été dressée (peu lisible) car tous les secteurs sont concernés pour une espèce ou une autre et le plus souvent plusieurs à la fois : **on se demande même comment on a pu imaginer d'implanter des éoliennes dans un milieu aussi riche**. Il est vrai que l'on a prévu la mise en œuvre d'un système de détection / effarouchement par vidéo, de type SafeWind semble-t-il ? **Je tiens à faire remarquer que de tels systèmes ne sont réellement efficaces que pour les plus gros oiseaux (au moins la taille d'un Faucon crécerelle), et s'il sont correctement réglés en termes de distance de détection (200 ou 300 mètres plutôt que les 100 m proposés) et couplés à un asservissement des éoliennes**. Enfin un tel système a peu de chances de pouvoir fonctionner en cas de conditions météo dégradées (brouillard, bruine) auquel cas les éoliennes doivent être mises à l'arrêt. Il est nécessaire aussi d'équiper **toutes les machines, sans exception**.

+ **Sur les chiroptères**, 9 visites de terrain, toutes au sol, sont à la limite très inférieure aux exigences de la SFPEM qui en recommande 10 au minimum, et d'EUROBATS qui en considère 20 comme nécessaires : cela s'entend particulièrement en l'absence d'étude en altitude en longue durée, conduite en temps utile, c'est à dire en intégrant les résultats au dossier d'enquête publique !

En l'absence de ces données indispensables, on constate néanmoins une diversité d'espèces présentes sur le site, avec une localisation privilégiant les lisières boisées, ce qui n'exclut pas une certaine attractivité des haies en milieu ouvert, ce qui n'est pas bien mis en évidence. Plusieurs de ces espèces sont considérées à risque du point de vue des collisions ou de barotraumatisme, parmi lesquelles les Pipistrelles (communes ou de Kuhl) qui dominent sur le site, mais aussi les Noctules (communes et de Leisler) identifiées dans les alentours. **Le risque est particulièrement reconnu pour 4 des éoliennes qui sont localisées en survol de zones à risques (fort plutôt que modéré...)** : de ce fait VOL V évoque sans être très précis un plan de régulation séquentiel des machines concernées et propose des conditions que pour ma part je juge **insuffisantes en l'absence des résultats de l'étude d'altitude**, que ce soit en seuil de vitesse de vent, températures ou durée horaire (ex : il est fréquent que les chauves-souris volent un peu avant le coucher du soleil, et un peu après son lever). Pour terminer sur le sujet je regrette enfin que les travaux du Professeur Kévin BARRE sur l'effet répulsif des éoliennes sur les chauves-souris (2017) n'ait pas été pris en compte...

Donc, pour les oiseaux et les Chiroptères, ce PE ne devrait pas être autorisé en l'état du dossier, et il aurait été extrêmement important que la MRAE ait eu le temps de s'exprimer sur le sujet !!!

Au vu de mes démonstrations, vous comprendrez certainement, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, que je vous suggère de donner à ce dossier un « **AVIS DEFAVORABLE** ».

Au final, je vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES
michel.desplanches@gmail.com

PJ Annexes : « Energies, surcoûts, surtaxes et obsolescence programmée » par la Fondation « iFRAP », Compte-rendu (traduction de l'allemand) d'une étude sur « Les infrasons en Finlande », Devis de démantèlement d'une éolienne (PE Thiérache IV NORDEX) Ardennes, 2014.

En Finlande, une étude a été menée sur l'impact des infrasons par les éoliennes.

<http://www.ww-vb.de/pages/windwahn-fakten/fin-studie-infraschall.php?fbclid=IwAR3JPNu8GA9MujS2mr4AHsLPLK4Ny5d3BZBP8SaVnRmJ-iWoo7KOEuRqHO4>

Nos remerciements vont à Peter Vorsmann, Lothar Fischer et Werner Halbe pour a) avoir trouvé l'étude, traduit du finnois et corrigé des erreurs de traduction.

Suite à la traduction, nous avons joint, par souci d'exhaustivité, la traduction anglaise et des liens vers l'original.

L'étude pilote montre une réduction significative des émissions d'infrasons à seulement 15 kilomètres des éoliennes.

L'étude pilote menée à Satakunta et dans le nord de l'Ostrobotnie montre que les phénomènes causés par les émissions d'infrasons des parcs éoliens ne sont pas réduits de manière significative jusqu'à plus de 15 km des centrales électriques. L'étude a été réalisée au printemps 2016 par l'Association finlandaise de santé environnementale (SYTe).

- L'expérience a montré que les gens autour des éoliennes présentent généralement divers symptômes quelques mois après la construction, déclare Markku Mehtätalo, président de l'Association finlandaise de la santé environnementale.

- C'est assez facile à prouver, et THL a déjà essayé, par exemple, poursuit Mehtätalo.

Dans l'étude THL de 2016, il était toujours supposé que les symptômes ne diminueraient de manière significative qu'après 10 km. L'étude n'a pas pris en compte l'impact des centrales électriques ailleurs dans la région.

Cependant, l'expérience a montré que les symptômes ne disparaissent généralement pas chez les personnes touchées à cette distance, explique Mehtätalo. Les mesures ont également montré que les infrasons pulsés des éoliennes en construction ne sont pas réduits de manière significative à cette distance. Les champs sonores et électromagnétiques, autres facteurs de risque, sont très proches des centrales.

Le matériel d'étude a été collecté par Satakunta et le nord de l'Ostrobotnie

L'étude pilote répond aux exigences méthodologiques en matière de statistiques d'échantillonnage. Les données ont été collectées par Satakunta et l'Ostrobotnie du Nord, principalement dans les zones où des éoliennes ont été construites 0,5 à 1,5 an avant l'entretien (voir la figure 1 dans l'Ostrobotnie du Nord). Environ 50 familles présentant des symptômes ont été analysées pour chaque membre de la famille. Au total, environ 200 personnes ont participé à l'étude.

Figure 1. Dans la zone jaune, l'infrarouge de l'éolienne est presque continu. La zone est située au sud de la province d'Oulu.



Kuvio 1. Keltaisella rajatulla alueella tuulivoimaloiden infraääni on lähes jatkuva. Alue sijaitsee Oulun läänin eteläosassa.
 Abbildung 1 Im gelb umrandeten Bereich ist der Infraschall der Windmühlen nahezu kontinuierlich. Das Gebiet liegt im Süden der Provinz Oulu

En outre, l'étude pilote a pris en compte l'emplacement de toutes les centrales électriques et n'a pas exclu que l'impact des zones des centrales électriques puisse être supérieur ou supérieur à celui d'une centrale unique et distincte, a déclaré Mehtätalo.

Les troubles du sommeil sont des symptômes typiques causés par le bruit des infrasons.

La question fondamentale était de savoir s'il y avait eu des changements dans la santé de la famille au cours des six derniers mois ou en moins d'un an.

Le libellé de la question sur l'époque dépendait de la construction d'éoliennes à proximité et aurait pu être à l'origine des plaintes.

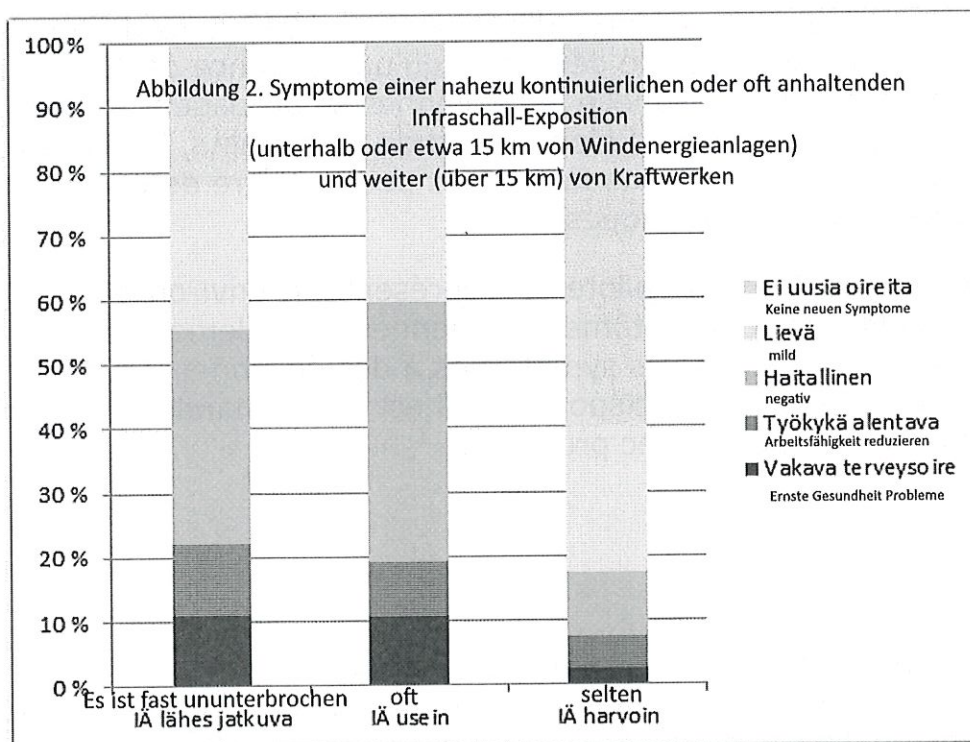
Les personnes interrogées n'étaient pas informées à l'avance des causes possibles des éoliennes.

La majorité des répondants n'ont pas remarqué de changement dans leur état de santé général. Cependant, il y avait beaucoup de réponses aux questions symptomatiques individuelles, dit Mehtätalo.

Les plus typiques étaient les troubles du sommeil ou la fatigue et diverses douleurs. Seuls quelques répondants ont suspecté l'énergie éolienne comme une cause possible.

Des symptômes nocifs ou graves ont été nommés près des éoliennes trois fois plus souvent.

Les réponses ont été classées selon la gravité des symptômes et soumises à une analyse statistique. Il y avait environ trois fois plus de symptômes nocifs ou plus graves près des éoliennes (à environ 15 km des centrales électriques) qu'à des distances plus éloignées (voir Figure 2).



Kuvio 2. Oireet lähes jatkuvassa tai usein kestävässä infraäänialtistuksessa (alle tai noin 15 km tuuli-voimaloista) sekä kauempana (yli 15 km:n etäisyydellä) voimaloista.

Figure 2. Symptômes d'une exposition aux infrasons quasi continue ou souvent persistante (à environ 15 km des éoliennes) et plus loin (plus de 15 km) des centrales électriques.

D'après l'analyse, il semble très probable qu'après la construction des centrales électriques, la majorité des personnes travaillant dans des éoliennes seront touchées par des symptômes concomitants. "La plupart des symptômes sont des symptômes de stress typiques", déclare Mehtätalo.

Bien que certaines personnes aient suspecté les éoliennes d'être la cause de leurs plaintes / symptômes, en particulier lorsque les centrales électriques sont visibles ou ont déjà entendu parler de leurs effets secondaires possibles, les symptômes ont également été détectés, quel que soit le contexte. - Les recherches montrent que les symptômes ne sont pas causés par les attitudes, explique Mehtätalo.

L'apparition des symptômes n'a diminué de manière significative qu'à une distance de 15 à 20 km des centrales (voir Figure 2). Partout où il existe de nombreuses centrales de ce type dans des zones densément peuplées, la probabilité de leur apparition augmente.

Les risques pour la santé liés aux infrasons sont souvent sous-estimés

Plus tard, sur la base de mesures d'infrasons de 2017 dans différentes régions de la Finlande, il a été démontré qu'une distance de 15 à 20 km est la distance typique à laquelle les éoliennes se propagent en infrasons pulsant, explique Mehtätalo. Selon une étude américaine, les émissions d'infrasons dans des conditions favorables peuvent être détectées même à 90 km des centrales électriques.

Si l'échantillon de l'enquête pilote est représentatif, environ 400 000 Finlandais souffrent de symptômes d'éoliennes et seulement environ 10 000 d'entre eux associent ces symptômes à des éoliennes. En raison du peu de données empiriques disponibles, il est recommandé de tirer des conclusions approfondies avec prudence.

Chers tous,

Notre association, l'Association finlandaise pour la santé environnementale (SYTe), a réalisé une étude pilote au printemps 2016. Nous avons publié ses résultats maintenant sur notre site :

- en finnois :

<https://syte.fi/2019/01/10/pilottitutkimus-osoittaa-infraaanihaitan-vahenevan-merkittavasti-vasta-yli-15-kilometrinen-paassa-tuulivoimaloista/>

- Traduction en anglais à la fin du texte et lien direct vers le fichier pdf:
<https://suomenymparistoterveys.files.wordpress.com/2019/01/syte-pilot-study-2016-2.pdf>

L'étude pilote ne montre aucune réduction significative des dommages causés par les infrasons jusqu'à plus de 15 kilomètres des parcs éoliens

L'étude pilote menée à Satakunta et dans le nord de l'Ostrobotnie du Nord en Finlande montre que les dommages causés par les infrasons provenant d'éoliennes ne diminueront que de plus de 15 kilomètres des éoliennes. L'étude a été réalisée par l'Association finlandaise pour la santé environnementale (SYTe) au printemps 2016.

- Il a été remarqué par l'expérience a fait après la construction du vent centrales, usually quelques mois, les gens dans les environs ont commencé à obtenir un large éventail de symptômes, explique Markku Mehtätalo, président de l'Association finlandaise pour la santé de l'environnement.

- Mehtätalo continue -

Le ministère de la Santé et du Bien-être (THL) a tenté de le faire, par exemple, poursuit Mehtätalo. Cependant, dans son étude de 2016, THL supposait que les symptômes diminueraient de manière significative dans les 10 premiers kilomètres, avec davantage de symptômes près des éoliennes. L'étude n'a pas tenu compte de l'impact des parcs éoliens situés ailleurs dans l'environnement.

- Mehtätalo dit - Mais cela ne diminue généralement pas à cette distance. Ainsi, Des mesures ont montré fait les impulsions de infrasons les éoliennes ne sont actuellement en cours de construction ne sera pas réduite de manière significative à cette distance. Les autres facteurs de risque proches des éoliennes sont les sons audibles et les champs électromagnétiques.

Le matériel de recherche a été collecté à Satakunta et en Ostrobotnie du Nord.

L'échantillon de l'étude pilote répond aux exigences d'une analyse statistique. Satakunta et l'Ostrobotnie du Nord, principalement des régions où ils avaient été construits 0,5 à 1,5 ans avant l'entretien (voir la figure 1 de l'Ostrobotnie du Nord). L'étude portait sur environ 50 familles présentant les symptômes de chaque membre de la famille.

Environ 200 personnes ont participé à l'étude.

Figure 1. Dans la zone délimitée en jaune, les infrasons des éoliennes sont presque continus. La zone est située au sud de la province d'Oulu en Finlande.

- En outre, l'étude pilote a pris en compte l'emplacement de toutes les centrales éoliennes en Finlande et n'exclut pas la possibilité que l'effet des parcs éoliens soit supérieur et supérieur à l'impact d'une seule zone clairement séparée, dit Mehtätalo.

La perturbation nocturne est un symptôme typique causé par un infrason

La question de la recherche fondamentale au cours des six derniers mois ou une année dans. Le libellé de la question concernant l'impact des éoliennes aurait pu commencer. Les personnes interrogées n'ont pas été informées du lien possible avec les éoliennes.

- La majorité des répondants ont été incapables de changer leur état de santé général. Cependant, ils ont de nombreuses réponses à des questions symptomatiques distinctes, explique Mehtätalo.

- Ce qui est typique, ce sont les troubles du sommeil ou la modification du besoin de sommeil, de fatigue et de douleurs diverses. Seuls quelques-uns, certains répondants, ont considéré les centrales éoliennes comme une cause possible.

Symptômes nocifs ou graves trois fois plus fréquents près des éoliennes

Les réponses ont été classées en fonction de la gravité des symptômes et soumises à une analyse statistique. Il y avait trois fois plus de symptômes plus ou moins graves près des éoliennes (moins de 15 km des centrales éoliennes) que plus loin (voir la figure 2).

Figure 2. Symptômes d'une exposition aux infrasons quasi continue ou souvent persistante (moins de 15 km des éoliennes) et plus loin (plus de 15 km) des éoliennes.

- Sur la base de l'analyse, on pense qu'après la construction de centrales éoliennes, la majorité des personnes travaillant dans le domaine des éoliennes présentent des symptômes concomitants. La plupart des symptômes sont des symptômes de stress typiques, dit Mehtätalo.

Ils ont été diagnostiqués par les éoliennes, surtout s'ils ont des effets néfastes sur leur santé.

- L'étude pilote montre que les symptômes ne sont pas causés par les attitudes, explique Mehtätalo.

15-20 km des centrales éoliennes (voir figure 2). S'il y a des éoliennes dans différentes directions et qu'une personne reste dans la région, le risque de symptômes augmente.

La zone nocive causée par les infrasons est supposée trop petite

- Plus tard en 2017, sur la base de mesures infrarouges effectuées dans différentes régions de Finlande, il a été constaté qu'une distance typique de 15 à 20 km est celle où les impulsions infrasons des éoliennes peuvent être détectées dans presque toutes les circonstances. Mehtätalo [1-4]. Selon une étude américaine, Infrasound se déplace dans des conditions favorables jusqu'à 90 km de parcs éoliens [5].

L'échantillon de l'étude pilote est représentatif, environ 400 000 Finlandais souffrent de symptômes dus aux éoliennes et seuls environ 10 000 d'entre eux associent ces symptômes à des centrales éoliennes. En raison de la faible quantité de données de recherche.

- Cependant, l'étude montre clairement que dans toutes les études précédentes, la zone nocive a déjà été présumée petite, dit Markku Mehtätalo. - Entre autres choses, le matériel étendu et approfondi d'une autre étude américaine, utilisé dans plusieurs publications, à 11,7 km d'éoliennes. Pour cette raison, les symptômes ne varient pas dans cette distance, conclut-il. -syte

Traduction terminée du texte original : SYTe (2019). "Pilottitutkimus osoittaa infraäänihaitan vähenevän merkittävästi vasta Yli 15 kilometrin . Päässä tuulivoimaloista" 2016. Disponible: <https://syte.fi/2019/01/10/pilottitutkimus-osoittaa-infraaaanihaitan-vahenevan-merkittavasti-vasta-yli-15-kilometrin-paassa-tuulivoimaloista/>

Références :

[1] Auniogroup (2017). L'étude commence. Disponible à l'adresse : <https://www.auniogroup.com/fr/2017/03/03/tutkimuksen-kaynnistyminen/>

[2] Auniogroup (2017). L'infrason des éoliennes est un nouveau signal dans l'environnement. Traduction. KauppaSuomi 34/2017, s. 6-7. Disponible à l'adresse : <https://www.auniogroup.com/17/2017/09/11/tuulivoimaloide-n-infraaani-on-uusi-signaali-ymparistossa/>

[3] Auniogroup (2018). Mesure des infrasons d'éoliennes dans la région d'Ilmajoki. Disponible à l'adresse : <https://www.auniogroup.com/fr/2018/01/15/ilmajoen-alueen-tuulivoimaloiden-fraaanimittaukset/>

[4] Auniogroup (2017). Début des éoliennes à Kokkola. Disponible : <https://www.auniogroup.com/17/2017/12/30/kokkolan-tuulivoimaloidkaynnistyminen/>

[5] Marchillo et al. (2014). Sur les infrasons générés par les parcs éoliens et leur propagation dans des guides d'ondes troposphériques de basse altitude. Journal of Geophysical Research: Atmospheres. Disponible : <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/2014JD022821>

Sujet : [INTERNET] Projet éolien
De : luc dazy <dazy.luc@gmail.com>
Date : 22/02/2019 19:09
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Soutenons cette belle énergie de en plus compétitive.

Luc Dazy



Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

article Changement climatique et èolien dans le mix électrique luc 3.pdf

30 octets



Changement climatique et éolien dans le mix énergétique

Luc Dazy

Le changement climatique s'accélère, de nombreux scientifiques nous prévenaient depuis déjà plusieurs années, et beaucoup parmi nous ne les ont pas crus ou pas assez écoutés.

Nous sommes à la croisée des chemins pour éviter des conséquences gravissimes quant à la survie de certaines populations, souvent les plus fragiles de par leurs situations géographiques et leurs revenus actuels. Ce sont autant le dérèglement climatique que les guerres induites par ce bouleversement que nous commençons à subir et nous devons gérer à une échelle que personne n'imagine.

Les conflits du Darfour, de la Syrie et bien d'autres, avaient pour seule origine une pénurie alimentaire dramatique suite à plusieurs années de sécheresse (6 années consécutives en Syrie). La pauvreté, les inégalités dans certains pays ajoutent aux aléas climatiques. L'exploitation du pétrole au Nigéria (5ème producteur mondial) ne bénéficie aucunement aux 178 millions d'habitants dont les 2/3 vivent avec moins de 1 dollar/jour, la pollution du delta du Niger ont fait le lit de Boko Haram. (<https://www.bastamag.net/Comment-Boko-Haram-prospere-sur>)

Les rivalités ethniques, religieuses, l'aspiration à plus de liberté ne sont arrivées que bien après. Les migrations inéluctables des plus en danger seront immaîtrisables, les coûts induits de leur accueil humainement indispensable, les murs-clôtures que certains pays tentent déjà d'établir pour les empêcher de venir, seront colossaux.

Les catastrophes climatiques au niveau mondial se répètent à des cadences accélérées. Les ouragans Lothar et Martin en décembre 1999 (2 épisodes en 3 jours), Klaus en 2009 sur toute la France, et plus près de nous Xynthia en 2010, la tempête de l'estuaire de la Gironde jusqu'à Angoulême en juillet 2013, les 2 tornades dans le Nord Blayais et en Charente Maritime en septembre 2015 (là encore à quelques jours d'intervalle) doivent rester dans nos mémoires. Plus loin, les cyclones, Katerina en 2005 en Louisiane et combien d'autres dans le Pacifique souvent beaucoup plus graves mais vite oubliés. Les climatoscéptiques, sauf les plus « demeurés », commencent à faire silence.

Dix huit mois après la COP 21 où en sommes nous ?

Pour éviter une aggravation de ces changements climatiques due aux émissions de CO₂, il faut savoir que 80% de celles-ci sont la conséquence de la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel,...)

Le retrait des USA du, déjà fragile, protocole mis en place à la CPO 21, la volonté affichée de la Russie d'exploiter les fonds marins sous l'Arctique, notre poursuite de croissance et de consommation, nous précipitent vers une hausse de température dramatique de 3° à 4° (pour les plus optimistes).

Que faire ?

Pour limiter la recrudescence de ces dérives climatiques, réduire la montée du niveau des océans et leur acidification, nous ne devons pas dépasser une hausse des températures de 2 à 3° à l'horizon 2050. **Il est impératif de laisser dans le sous-sol 80% des réserves connues et exploitables en charbon, pétrole et gaz.** L'utilisation du charbon est consacrée à la production d'électricité au niveau mondial. Pétrole et gaz sont consacrés au transport et au chauffage.

Il serait tentant de recourir à l'énergie nucléaire moins émettrice en CO₂ pour produire de l'électricité mais, outre son extrême dangerosité, son coût de production devient exorbitant. La construction, la conception des centrales, leur maintenance en réparations pour une sécurité minimale est illusoire. Leur démantèlement, la gestion impossible de ses déchets en font une énergie du passé avec des risques potentiels sur notre présent et avenir. De plus, la France dépend totalement d'approvisionnements en uranium en provenance de pays tiers où les régimes sont souvent corrompus, où les ouvriers « exploités » sont en danger sanitaire et où les populations bénéficient très peu des ventes de ce minerai dont les réserves s'épuisent. Nous devons exiger de nos gouvernants que cessent le versement de subventions pour ces combustibles fossiles ainsi que vers le nucléaire.

Ces subventions seront réorientées vers le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, géothermie, biomasse) et dans la recherche de nouvelles technologies (hydroliennes).

Attention, toutefois à ne pas dériver vers des effets d'aubaine, comme par exemple, la « chasse » aux subventions à travers l'utilisation du bois pour produire exclusivement de l'électricité dans d'énormes centrales biomasse comme prévu à Gardanne ou à Tilbury et Drax en Angleterre. Des millions d'hectares de forêts anciennes sont exploités sauvagement aux USA et au Canada pour exporter des granulés vers les

centrales biomasses anglaises.

A Gardanne, la société allemande Uniper (ex- E.ON) utilisera de 750 000 à 1 000 000 de tonnes de bois (55% importé et 45% local). L'objectif étant d'atteindre 100% local qu'il faudra aller chercher en camions jusqu'à 300 ou 400 km soit 200 camions/jour et 40 camions/jour pour évacuer les cendres. Cette centrale biomasse a une puissance de 150 MW pour un rendement de 30% en absence de cogénération cela pourrait être comparé à 60 éoliennes de 2,5 MW qui produiraient autant sans émission de fumée ni de cendres. La justice vient d'interdire son exploitation, l'étude d'impact n'ayant été réalisée que dans un rayon de 3 kms autour de la centrale.

Une partie de la solution repose dans le mix électrique avec l'énergie éolienne maintenant mature et très compétitive.

Le coût du kWh des futurs EPR en Angleterre a été établi sur un prix de 11 à 12cts€, quand celui de l'éolien en France est en moyenne à 7cts€ sur 20 à 25 ans. Des experts mondiaux, des chercheurs universitaires américains et l'AIE, soutiennent que par rapport à 2014, le coût de production de l'électricité éolienne va connaître une baisse de 24 à 30% d'ici 2030, et de 35 à 41% d'ici 2050. En août 2016, une étude a synthétisé les contributions de 163 experts en énergie éolienne sur les voies et moyens des futures baisses des coûts, les sources potentielles de ces réductions et les conditions nécessaires pour favoriser les innovations et asseoir une diminution soutenue. L'analyse a examiné trois technologies éoliennes : terrestre, marine fixe et marine flottante.

En termes absolus, l'éolien terrestre devrait bénéficier des coûts les plus bas, et l'éolien offshore posé être moins cher que l'éolien flottant. Les coûts pourraient même être inférieurs à ceux prédits par les experts, avec une probabilité de 10% que ces réductions soient de l'ordre de 40% en 2030 et 50% en 2050. (Sources : Energias renovables et Ewea).

La France, sous la pression des lobbies pétrolier et nucléaire, a vraiment « manqué le train » en matière d'éolien alors que nous avons toutes les compétences pour être les premiers en Europe.

La France bénéficie du 2ème potentiel de vent en Europe derrière le Royaume Uni ; nous avons la chance d'avoir 3 grands systèmes venteux indépendants l'un de l'autre, il est très rare qu'une région française reste sans vent. L'Allemagne, qui a pourtant 4 fois plus d'éoliennes que nous, n'a pas cette chance de vents diversifiés. La France possède 4 à 5 000 kms de côtes marines, les recherches, la technologie que nous détenons, permettront bientôt leur exploitation à partir d'éoliennes offshore auto-installables ou flottantes.

Où en sommes-nous ?

La France approchait les 10 000 MW installés en cette fin 2015, l'Allemagne en a 40 000. Notre pays avait pris l'engagement en 2008 (signature du paquet énergie-climat 2020 avec l'UE) de produire 23% de notre électricité avec des Energies Renouvelables. En 2020 nous n'atteindrons que 17% . Ce retard est principalement dû à l'éolien dont l'objectif était d'avoir en 2020 19000 MW terrestres et 6000 MW en mer installés pour une production de 10%. En 2008 à Royan, lors du 1er salon des ENRS, j'ai rencontré Philippe Gouverneur président d'Enertrag en France, il me disait travailler depuis 2004 sur un projet éolien offshore (en mer) au large du Tréport. La première éolienne en mer là-bas n'est pas pour demain et Enertrag n'y sera pas . Une enquête publique vient d'avoir lieu pour un projet off-shore au large de l'Île d'Oléron.



Bien que très en retard, la récente loi pour la Transition Energétique a fixé l'objectif à 32% pour 2030 de consommation énergétique à partir de renouvelables. L'éolien, dans le mix électrique français, pourrait satisfaire 20% de production électrique avec 55 000 MW installés en éolien terrestre et maritime. Actuellement ce sont 14 470 emplois éoliens localisés en France pour 12 141 MW raccordés sur le territoire et couvrant 4,1% de la consommation d'électricité.

(<http://www.rte-france.com/fr/actualite/l-electricite-renouvelable-represente-18-de-la-consommation-electrique-francaise-au-1er>)

Quels sont les freins chez nous ?

Outre le rôle négatif des lobbys envers l'énergie éolienne, la législation concernant le développement d'un projet éolien est une des plus draconienne d'Europe avec un nombre d'administrations pléthoriques. Le gouvernement vient de publier un projet d'ordonnance et de décret portant adoption définitive de l'Autorisation Environnementale Unique censée simplifier les démarches et réduire les délais d'attente.

Les opposants sont aussi une des raisons de nos retards. Les habitants des zones sollicitées sont abreuvés d'affirmations erronées ou mensongères. Les nuisances acoustiques, les infrasons, la gêne de réception TV (facilement résolue), la CSPE responsable d'un surcoût, les rentes financières dévolues aux sociétés installatrices, la jalousie entre propriétaires des parcelles retenues et leurs voisins, la dépréciation du patrimoine, l'impact sur le tourisme ou la pêche, certains naturalistes, des écologistes sincères, la FED adressent des reproches fondés très souvent sur des arguties. La CSPE est affectée au soutien de toutes les ENR, à la péréquation territoriale, au tarif social... La part de CSPE correspondant à l'énergie éolienne est de 4€ par an pour un foyer consommant 2 500 kWh.

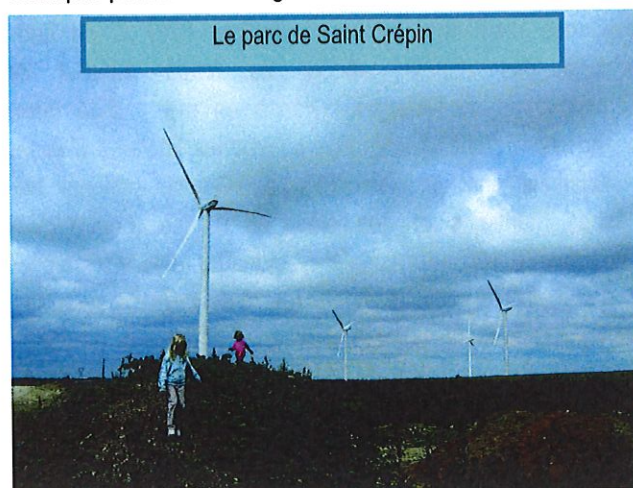
Exemple de Bouin en Vendée pour ce qui concerne la baisse de prix du patrimoine et l'impact sur le tourisme :

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/836.php4>

Concernant la faune marine: dans une période de fort déclin de la ressource piscicole, il s'avère que des pays précurseurs dans l'éolien offshore (Danemark, Suède, Pays Bas, Royaume Uni) ont constaté un impact globalement positif sur les populations de poissons aux abords des parcs éoliens. C'est seulement lors des travaux d'implantations des machines que la faune marine fuit ces zones pour y revenir plus nombreuses dans les années suivantes. Les pieds des éoliennes deviennent des lieux de reproduction privilégiés, formant des sortes de réserves représentant de petites surfaces interdites à la pêche. La recherche en matière de protection des espèces marines a beaucoup évolué, des effaroucheurs sont prévus pour envoyer des signaux acoustiques éloignant les animaux lors des travaux. Une autre technique est la création de rideaux de bulles réduisant les bruits de battage ou de forage autour de chaque chantier. Le déploiement de filets équipés de balle de plastique atténuent la propagation des sons.

En Charente Maritime, le premier parc éolien fut celui de St Crépin, il s'agissait de 6 machines de 1,5 MW en 2004 ; d'autres ont suivi mais très lentement du fait des opposants. J'ai souvent entendu dans la bouche de certains élus nationaux et locaux qu'il n'y avait pas de vent en Haute Saintonge, malgré nombre d'anciens moulins à vent, à tout le moins, ils se sont trompés. Les projets dans le sud du département sont nombreux. La société Abo Wind a un projet de 6 machines de 2,4 MW sur les communes d'Allas Bocage et Nieul le Virouil. Le conseil municipal d'Allas Bocage s'est prononcé contre ce projet. L'enquête publique en 2016 conclue favorablement mais la Commission des Sites, dont l'ABF, est défavorable, le préfet refuse ce projet le 14-09-2016. Après discussions, la DREAL retient un projet de 4 machines (3 sur Nieul le Virouil et 1 sur Allas-Bocage).

L'absence de participation des populations, des collectivités n'ont pas permis le montage d'un actionariat local.



La fiscalité prévisionnelle annuelle afférente au projet initial aurait été la suivante :

- Allas Bocage : 23 000 €
- Nieul le Virouil : 21 000 € + 3 750 €
- CC Haute Saintonge : 62 000 €
- CG Charente Maritime : 52 000€

« **Le prix du kWh éolien est trop cher !!** » entend-on souvent.

C'est faux, il est de 8,2 cts€/kWh pendant 10 ans, il s'établit ensuite de 2,8cts€ à 8,2cts€ pendant 5 ans suivant la productivité du site. Une moyenne de 7ct€/kWh peut-être retenue durant 20 à 25 années , l'énergie éolienne est donc financièrement ultra compétitive. Elle est maintenant tout à fait mature, en 2015 les éoliennes ont produit 3,9% de la production totale en France.

<http://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/parc-eolien-francais>

Le prix du kWh nucléaire bien plus difficile à calculer (la Cour des Comptes s'y est souvent heurtée), ce prix ne cesse d'augmenter. Le prix retenu pour le kWh produit par d'éventuels EPR au Royaume Uni a été établi sur une base de 11 à 12 cts€/kWh!!

Quelles sont et où vont les taxes afférentes à l'éolien ?

Les revenus générés par l'éolien au bénéfice des collectivités locales (donc les habitants) sont conséquents et suivant la fiscalité locale, ils sont ventilés comme suit :

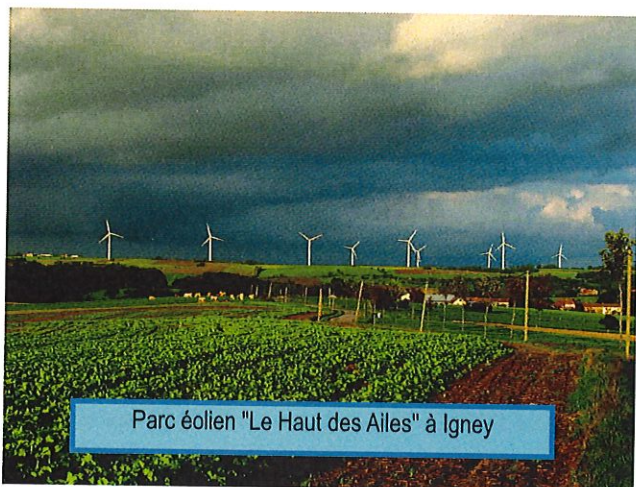
- Pour l'éolien terrestre, en moyenne, ce sont 4 à 5000 € pour la commune et 10 à 12 k€ pour la CdC si le régime fiscal est additionnelle. En fiscalité unique, la commune ne touche rien directement hormis la taxe foncière qui tourne entre 800 et 1000 €. Les propriétaires-exploitants des parcelles impactées perçoivent de 2 500 à 3 500€ par éolienne. Les développeurs peuvent, pour un meilleur partage, proposer d'autres répartitions avec les voisins (rayon de surplomb, ombre portée, ...) des parcelles retenues.

- Pour l'éolien en mer, la loi de finances 2016, adoptée fin 2015, modifie la répartition du produit de la taxe sur les éoliennes maritimes, prévue à l'article 1519 C du code général des impôts, affecté au fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer : 50% (sans changement) sont affectés aux communes littorales d'où les installations sont visibles, 15% au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (contre 35% auparavant), 10% aux comités régionaux, 10% aux comités départementaux, 10% au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes (15% auparavant), et 5% à la Société nationale de secours en mer.

(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=6D59FCE3E6AB42E49BE0A8C05B416B01.tpdila18v_2?idArticle=LEGIA RTI000033814315&cidTexte=LEGITEXT000006069577&categorieL ien=id&dateTexte=)

Parc éolien terrestre exemplaire

J'ai ce souvenir en Lorraine : « Le Haut des Ailes » au départ 16 machines de 2MW, maintenant 24, réparties sur 6 communes dans 2 départements différents. Ce parc de la société Erelia a été installé en 3 ans, record de France salué par Michèle Pappalardo Présidente de l'ADEME lors de l'inauguration le 24 septembre 2005.



Il faut en moyenne 7 à 10 ans pour finaliser un projet actuellement en France, et là aussi, c'est un record sans doute mondial dont on pourrait se passer. La concertation locale, la possibilité d'un financement participatif des citoyens sous forme de SAS à hauteur de 1,2M€ pour 98 personnes (7% garantis sur 12 ans) pour un investissement total de 29M€, ont largement fait consensus. Des salariés licenciés d'une usine de chaussures (Bata) ont pu y investir leurs primes de licenciement.

La Région Grand-Est, composées des anciennes régions Champagne-Ardennes, Lorraine et Alsace, dispose du plus grand parc éolien en France avec 24,5% des capacités

éoliennes installées de notre pays. http://www.rte-france.com/sites/default/files/2016_20_04_bilan_electrique_grand-est.pdf

En mai 2016, sur l'ex-région Lorraine, 458 mats sont autorisés dont 242 pour le département de la Meuse, 368 mats sont raccordés en Lorraine, dont 194 pour la Meuse. Le développement éolien en Meuse (42 parcs) permet à ce département de produire presque autant d'électricité qu'elle n'en consomme (hors chauffage). Ces nombreuses implantations ont pu apparaître quelque peu anarchiques mais, sans doute fallait-il d'une certaine façon compenser l'installation de future décharge nucléaire française (CIGEO) dans ce même département? La production d'énergie éolienne représente en Lorraine 729 MW dont 394 MW pour la Meuse soit 54 % de la production.

D'autres formules de financement existent : Crowdfunding, SEM, Energie partagée, SCIC...celles-ci doivent permettre aux habitants locaux d'être mieux associés. Un bel exemple est le parc « Les Ailes des Crêtes » sur la CDC des Crêtes Préardennaises.



A l'initiative d'Enercoop Ardennes Champagne, ce parc est le premier en Région totalement ouvert à l'investissement local et citoyen pour ces 3 machines de 0,8 MW en partenariat avec les particuliers, riverains, associations (Energie Partagée), collectivités, agriculteurs, entreprises,... (546 investisseurs). Première en France, une des éoliennes est la propriété exclusive de 270 enfants, ce sont les parents, grands-parents, parrains,... qui impliquent et sensibilisent ainsi la génération future en offrant des parts de 100 €.

Cette expérience de 1ère Eolienne des Enfants dans le Monde a été inspirée par Vent d'Houyet en Belgique et la création de la coopérative « Allons en vent » en 2006 par Bernard Delville en partenariat avec la Fondation Kids&Wind. <http://www.enercoop.be/page/la-fondation-kids-and-wind>

Il est encore possible d'offrir des parts à vos enfants, petits enfants, filleuls, La production d'une des éoliennes

est vendue à Enercoop. Ce parc, raccordé en mai 2016, a été inauguré en juillet 2016.

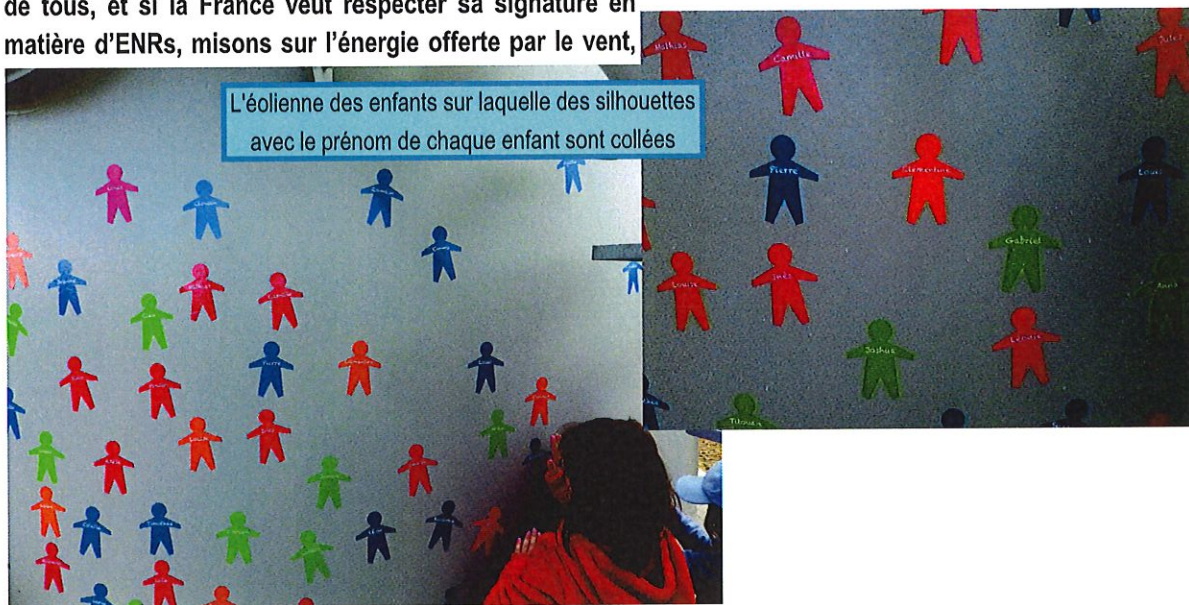
<http://www.ale08.org/Ailes-Des-Cretes-ca-tourne.html>

La seule critique que je peux admettre contre l'éolien est d'ordre esthétique, certains préfèrent sans doute la vision d'un silo à grain ou des tours de refroidissement des centrales nucléaires d'où partent les pylônes THT transportant l'électricité très centralisée sur des centaines de kilomètres. Efforçons nous d'économiser l'énergie et favorisons l'efficacité énergétique de nos appareils comme le préconise l'association négaWatt. (<https://negawatt.org/scenario/>)

Réduisons donc nos émissions de GES pour le bien de tous, et si la France veut respecter sa signature en matière d'ENRs, misons sur l'énergie offerte par le vent,

profitons des sites retenus en faisant bénéficier les populations locales des revenus générés. Gardons aussi toujours en tête qu'aucune activité humaine n'est jamais totalement neutre en matière d'impact environnemental, reste ensuite à faire le choix du moins néfaste. Adoptons un développement basé sur la sobriété heureuse à l'exemple de Pierre Rabhi et devenons des petits colibris.

Nos élus et les développeurs éoliens doivent s'inspirer de ces exemples pour multiplier des projets locaux et citoyens. Les communes sollicitées se doivent d'accepter ces projets éoliens en négociant au mieux avec les développeurs dans l'intérêt général plutôt que de courir le risque de se voir imposer ce bel outil de production d'électricité.



Sujet : [INTERNET] Avis favorable au Projet éolien de Forges

De : sylvie.caserio@sfr.fr

Date : 22/02/2019 19:10

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir noter que je suis favorable au projet éolien de Forges.

Diminuer la dépendance énergétique nucléaire et fossile et aller vers une transition énergétique douce pour les 30% d'énergies renouvelables en 2030.

Il y a urgence pour nos enfants et la terre !

Cordialement

Sylvie Caserio

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur Projet éolien de la Plaine des Fiefs sur la commune de FORGES

De : Martine CHAILLOUX <chaillox.martine@orange.fr>

Date : 23/02/2019 00:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur;

Bonjour Monsieur Rolquin,

J'émet un **avis défavorable** au projet éolien de la Plaine des Fiefs pour toutes les remarques suivantes liées à la **"forme"** et au **"fond"** de ce dossier.

A_ le 4^{ème} principe de la Charte de l' Environnement: **"la participation"** , n'a **pas** été **respecté** correctement.

-depuis le premier contact entre la maire de Forges et la Ste Vol-v , la démarche de concertation avec la population a été " oubliée":

une seule réunion publique le 12 11 2015 sans la présence de la maire et d' un adjoint (plainte pour délit d'initié)

aucune indication dans les bulletins d'informations(sic !) " Le Forgien"

jamais d'information (évolution du projet etc..) sur le site internet de la mairie

plaquette de Vol-v datée de décembre 2018 distribuée seulement 2 ou 3 jour avant le 21 01 2019, insérée dans l'hebdo de la CdC

B_ dans le 1^{er} principe: "prévention et correction", l'**étude d'impacts** est incomplète ou mal traitée.

La pollution visuelle de jour ET de nuit y est minimisée:

on ne parle pas des feux clignotants rouges qui peuvent perturber la conduite et la rendre dangereuse . La nuit ils focalisent l' attention des conducteurs (j' en ai fait l' expérience!...avec ceux des pylones relais)notamment à partir de la D939 très fréquentée (1500 véhicules par jour traversent PUYDROUARD)

J'ai un doute sur les photos-montages qui donnent une image à l'esthétique favorable des implantations de ces immenses machines...(hauteur vraie de ces éoliennes ?choix de l'emplacement?!))

Mais des parcs de machines ayant 184m de hauteur (200m initialement !!!) ne peuvent que dévaloriser la REGION de France PREFEREE des français (étude de 2016)

Le développement de ces machines de plus en plus immenses aura un impact négatif sur la fréquentation touristique de la CdC AUNIS SUD .(rappel:FORGES PUYDROUARD sont à 18 km de LA ROCHELLE).Par exemple la plaine d' Aunis se prête parfaitement au développement du cyclo _tourisme ,aux circuits de randonnée pour tous les ages mais pas au milieu de ces eoliennes...

Se pose aussi la question de l'attraction du territoire vis à vis du developpement de la population et de la valeur immobilière

C_Concernant les lois sur la protection de la nature

plus précisément la protection de la faune et de la flore:

Je ne vois aucune mention sur les 2 aspects suivants:

a_ La zone implantée est dans un couloir de migration des oies cendrées (et de certaines espèces de canards sauvages)et nous pouvons les voir se reposer sur les terrains concernés.La nuisance pour ces populations d'oiseaux est évidente...!

b_ Le parc coupe la " coulée verte" allant du marais poitevin à ceux de Cirés et d' Yves

Une question:pourquoi ces terrains sont-ils **une" zone favorable à l'eolien" ?**(SRE du 06 07 2012)

Concernant la restitution d'un paysage naturel authentique par un" expert paysager":La nature n'est pas un parc à aménager

J'ai aussi un doute.La nature n'est pas un parc à aménager !Le paysagiste est choisi par la Ste Vol-v sur "appel d'offres" .l'aspect financier risque de prédominer sur le respect des **écosystèmes autochtones** ..Quels sont pour lui les critères de choix des espèces ?qui controle ?

D_dans le principe "**pollueur- payeur**":

la durée de vie d' une eolienne est de 20 ans.Après ??

a-démantèlement:il restera dans sous- le sol des tonnes de ciment constituant une pollution définitive

b-recyclage:AUCUNE MENTION de ce problème de développement durable ...!

C-elargissement à la production d'E regionale dans le cadre de la PPE du 25 01 2019:

Les projets eoliens se multiplient sans coordination :il faudrait attendre la mise en place de l'Observatoire De l'Eolien Departemental demandé par Mr Bussereau et la maire de Surgères pour la CdC Aunis Sud.

pour seulement une production d'E de5,6 avec l'eolien on defigure definitivement des paysages qui font l' attraction de la France.

Pour atteindre le projet de production regionale de la Grande Aquitaine ,l'AUNIS semble etre prise pour cible par la filière eolienne subventionnée et le privé

Il est injuste de saccager le milieu de vie des ruraux tout en permettant aux plus fortuné(e)s de gaspiller l' energie .La transition ecologique ne doit pas se realiser dans ces conditions !

Sujet : [INTERNET] fin du mail adressé au Commissaire enquêteur:Monsieur Rolquin
De : Martine CHAILLOUX <chaillox.martine@orange.fr>
Date : 23/02/2019 03:31
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur

Voici la suite (et fin) de mon mail qui a été interrompu par un bug informatique.Veuillez m'excuser pour ce retard et bien vouloir inclure mon mail dans votre dossier.

EN CONCLUSION :

Le manque de transparence ,le manque de coordination et d' harmonisation entre tous les projets mettent NOTRE MILIEU DE VIE(comme pour tous les autres animaux il doit etre protégè) notre SANTE en péril par trop de nuisances .

Ce projet éolien de la Plaine des Fiefs me parait etre un projet foncier peu soucieux du Développement Durable.Les élus(sauf une)de la commune de Forges ont choisi entre le gain et le bien etre de leurs concitoyens...

Ainsi en promouvant " l'Energie Verte " on s'achète une bonne conscience !!!

Il y a d'AUTRES VOIES à suivre, des ACTIONS URGENTES à développer pour limiter le rejet de CO2 en ECONOMISANT la CONSOMMATION ET la PRODUCTION d'énergie quelque soit la source de cette dernière .

Monsieur le Commissaire enquêteur en donnant un avis défavorable au projet du parc éolien de la Plaine des Fiefs ,la QUALITE DE VIE, le BIEN-ETRE des forgiens [des aunisien(ne)s] seront PRESERVES .

Merci de tenir compte de mes remarques .

Je vous pris d' agréer Monsieur l'expression de mes sentiments respectueux .

Me Chaillox Martine ; Puydrouard 17290 Forges

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Françoise Gruau <gruaucaaldi.francoise@gmail.com>

Date : 23/02/2019 13:19

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

je suis favorable au projet éolien de Forges
Françoise CALDIRONI

